

Perspectives

UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE

VOLUME 3 NUMÉRO 1 ÉTÉ 2010 3,95 \$

Réforme de la
santé au Québec

Combien payons-nous
réellement?

Quitter le Canada pour
obtenir des soins médicaux

La réforme de la santé



INSTITUT
FRASER

Éditeur	Institut Fraser
Rédacteur en chef	Brett J. Skinner
Rédactrice en chef adjointe	Sébastien A. Côté
Directrice éditoriale	Kristin McCahon
Collaborateurs	Jean-François Minardi Kristin Fryer Bill Ray
Direction artistique	Kristin Fryer
Production et mise en page	Fotolia
Couverture	Sébastien A. Côté
Relations media	perspectives@institutfraser.org

Le vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.

Pour devenir un partisan de l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2010 par l'Institut Fraser
ISSN 1916-2197 (version en ligne)

Les collaborateurs de cet publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Conseil d'Administration de l'Institut Fraser
Peter Brown (Président du conseil d'administration), Edward Belzberg (Vice-président du conseil d'administration), Mark W. Mitchell (Vice-président du conseil d'administration), Salem Ben Nasser Al Ismaily, Louis-Philippe Amiot, Gordon Arnell, Charles Barlow, Jr., Ryan Beedie, Brad Bennett, Everett Berg, T. Patrick Boyle, Joseph Canavan, Alex Chafuen, Derwood Chase, Jr., James Davidson, John Dielwart, Stuart Elman, Greg Fleck, Paul Fletcher, Shaun Francis, Ned Goodman, John Hagg, Paul Hill, Stephen Hynes, Robert Lee, Brandt Louie, Lukas Lundin, David MacKenzie, Hubert Marleau, James McGovern, George Melville, Gwyn Morgan, Eleanor Nicholls, Roger Phillips, Herb Pinder, R. Jack Pirie, Conrad Riley, Gavin Semple, Rod Senft, Anthony Sessions, Christopher Shackleton, Bill Siebens, Anna Stylianides, Arni Thorsteinson, Michael Walker, Catherine Windels, Brett J. Skinner (Président), Peter Cowley (Vice-président directeur), Michael Perri (Secrétaire-trésorier)

“There is no such thing as a free lunch.” (Traduction : le concept de repas gratuit est une chimère.) Cette expression, difficilement traduisible, popularisée par Milton Friedman, nous rappelle par sa simplicité et son évidence que tout ce que nous produisons, qu'il s'agisse d'un produit ou d'un service, a un coût en temps ou en argent.

On parle pourtant souvent de l'importance de la gratuité des soins de santé. Cette expression a été martelée au point où elle est devenue un dogme qui ne fait aucun sens. Qu'on se le dise, tout payeur de taxes et d'impôts paye pour la santé, les services ne sont jamais gratuits; nous n'avons tout simplement aucune idée des coûts parce que nous n'avons pas à payer pour les soins médicaux lorsque nous les recevons. Ce dogme de gratuité nous aveugle au point où il nous empêche de repenser l'universalité des soins, que nous ne remettons d'ailleurs pas en cause. Il en résulte que nous sommes incapables d'apporter des réformes importantes à notre système de santé.

Comme nous le soulignons dans cette édition de *Perspectives*, il est temps de prendre conscience des véritables coûts du système de santé pour les finances publiques (« Combien payons-nous réellement », p. 18). Il s'agit de ressources qui, si notre système fonctionnait mieux, pourraient être en partie utilisées autrement, ou encore mieux, rester dans les poches des contribuables. Les systèmes de santé universels suisse et hollandais sont la preuve qu'il existe d'autres façons de faire.

Bornés par une fois aveugle dans un système de santé monopolisé, nous l'avons poussé jusqu'à ses limites. Ceux d'entre nous qui fréquentent les hôpitaux plus que d'autres le voient, ceux qui y travaillent le vivent. Dans son récent budget, le gouvernement du Québec a reconnu l'existence du problème mais a surtout ouvert la porte à une nouvelle mesure. Bien qu'il ait, à tort, proposé une nouvelle « contribution santé », une simple augmentation des impôts qui ne résoudra pas le problème fondamental des dépenses gouvernementales insoutenables en santé, le gouvernement a néanmoins proposé une réforme majeure qui va dans la bonne direction, soit l'introduction d'une franchise applicable aux visites médicales (« Réforme de la santé au Québec », p. 14).

Par ailleurs, on peut se demander en quoi l'universalité des soins de santé devrait exclure le droit pour un citoyen de payer de sa poche pour des services de santé essentiels, et ce, dans son propre pays ? Il semble y avoir là une atteinte à la liberté ainsi qu'une perte de revenus pour notre économie, surtout lorsque cette personne décide d'aller se faire soigner à l'étranger (« Quitter le Canada pour obtenir des soins médicaux », p. 20).

Parlez-en à Danny Williams, Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador. En effet, ce dernier a décidé plus tôt cette année d'aller se faire soigner aux États-Unis pour une opération chirurgicale, expliquant « il s'agit de mon cœur, de ma santé, de ma décision ». Il est temps que les Canadiens aient la possibilité de faire les mêmes choix que Monsieur Williams tout en restant dans leur pays.

SÉBASTIEN A. CÔTÉ (perspectives@institutfraser.org)

La réforme de la santé

Perspectives

VOLUME 3 NUMÉRO 1

5



Simplifier la fiscalité

1 **Éditorial**

4 **Des collaborateurs**

5 **Il est temps de simplifier le régime fiscal**

Niels Veldhuis

Lorsque l'on tient compte tous les coûts associés à la préparation des déclarations de revenus, les Canadiens dépensent entre 4 et 5 milliards de dollars par année pour se conformer aux réglementations fiscales.

11



La gestion de l'eau à Montréal

7 **Le Canada obtient de bons résultats dans l'Enquête annuelle sur les sociétés minières**

Fred McMahon et Miguel Cervantes

Les dirigeants de l'industrie minière ont classé le Québec comme étant la meilleure juridiction au monde pour l'exploration et le développement minier pour une troisième année consécutive.

14



Réforme de la santé au Québec

11 **La gestion des services d'eau à Montréal**

Jean-François Minardi

La participation du secteur privé et une tarification adéquate sont nécessaires pour faire face au déclin du réseau de distribution et de traitement de l'eau de la ville de Montréal.

24 La « Grande Récession »?

Amela Karabegović et Niels Veldhuis

Contrairement à la croyance populaire, la récession de 2008/2009 n'a pas été la pire depuis la Grande Dépression ou depuis la deuxième Guerre mondiale.

29 Le plan de relance n'a pas fonctionné

Niels Veldhuis et Charles Lamnam

Les dernières données de Statistique Canada montrent que le plan de relance du gouvernement a eu un effet négligeable sur la reprise économique au Canada dans la deuxième moitié de 2009.



LA RÉFORME DE LA SANTÉ

14 Réforme de la santé au Québec

Mark Rovere

Après avoir reconnu que le modèle actuel de financement de son système de santé n'est pas soutenable, Québec propose deux réformes financières majeures: un nouvel impôt destiné à la santé, que le gouvernement a nommé avec euphémisme « contribution santé », et une franchise pour les visites médicales.

18 Combien payons-nous réellement?

Nadeem Esmail et Milagros Palacios

En 2009, la famille canadienne moyenne composée de deux adultes et de deux enfants payait environ 9 100 \$ pour l'assurance santé publique.

20 Quitter le Canada pour obtenir des soins médicaux

Nadeem Esmail

En 2009, un peu plus de 41 000 Canadiens ont reçu des traitements médicaux non-urgents à l'extérieur du Canada, une augmentation notable par rapport à 2008.

DES COLLABORATEURS



MIGUEL CERVANTES (miguel.cervantes@institutfraser.org) est économiste au Centre mondial de recherche sur les ressources naturelles de l'Institut Fraser. Il détient un B.A. et une maîtrise en économie de l'Université du Texas à El Paso.



JEAN-FRANÇOIS MINARDI (jean.francois.minardi@fraserinstitute.org) est analyste senior des politiques publiques à l'Institut Fraser. Il a une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal ainsi qu'un mastère en expertise économique et gestion de projets internationaux de l'Université Paris 12.



NADEEM ESMAIL est un Senior fellow et ancien directeur des études sur la performance du système de santé à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'université de Colombie Britannique.



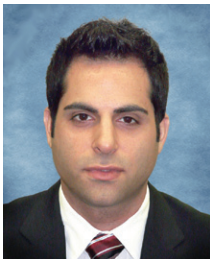
MILAGROS PALACIOS (milagros.palacios@fraserinstitute.org) est économiste sénior chargée de la recherche au Département des études fiscales de l'Institut Fraser. Elle détient une maîtrise en économie de l'Université de Concepción, au Chili.



AMELA KARABEGOVIĆ (amela.karabegovic@fraserinstitute.org) est économiste sénior chargée de la recherche au Département des études fiscales de l'Institut Fraser. Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



MARK ROVERE (mark.rovere@fraserinstitute.org) est directeur associé au Centre de recherches sur les politiques de santé de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université Windsor.



CHARLES LAMMAM (charles.lammam@fraserinstitute.org) est analyste des politiques au département d'études fiscales de l'Institut Fraser. Il complète une maîtrise en politiques publiques à l'Université Simon Fraser.



NIELS VELDHIJS (niels.veldhuis@fraserinstitute.org) est directeur des études fiscales et vice-président recherche des politiques canadiennes à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



FRED MCMAHON (fred.mcmahon@fraserinstitute.org) est directeur du Centre d'études sur la mondialisation et vice-président recherche des politiques internationales de l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'Université McGill.

Il est temps de simplifier le régime fiscal

Un impôt à taux unique épargnerait du temps et de l'argent aux Canadiens

NIELS VELDHUIS



La date limite pour produire sa déclaration d'impôt sur le revenu est passée : les Canadiens peuvent désormais se relaxer, sachant qu'ils n'auront pas à en remplir une nouvelle avant l'an prochain. Pour plusieurs Canadiens, la saison des impôts est un moment marqué par le stress et l'anxiété. Tous ces formulaires, reçus et calculs suffisent à donner des maux de tête à quiconque.

Chaque année, nous sommes forcés de transpirer, de stresser et de consacrer de nombreuses heures à nous conformer au régime fiscal. Il est temps que les gouvernements s'attaquent à la complexité du régime fiscal canadien.

Une étude récente intitulée *The Cost to Canadians of Complying with*

Personal Income Taxes et préparée par François Vaillancourt, professeur de sciences économiques à l'Université de Montréal, avait pour objet de calculer les coûts énormes que doivent assumer les Canadiens pour se conformer à la législation fiscale. L'étude se fonde sur des données recueillies auprès de 2000 répondants grâce à un sondage mené auprès des contribuables canadiens par Léger Marketing à la demande de l'Institut Fraser.

Malgré l'accès croissant aux ordinateurs au cours des 20 dernières années et l'existence de logiciels de plus en plus simples comme *ImpôtRapide*, le nombre de Canadiens ayant recours à des spécialistes rémunérés afin de remplir et de produire leur déclaration fiscale a

continué d'augmenter. Le sondage a révélé que 51 % des contribuables canadiens paient un spécialiste (par exemple un comptable, un avocat ou une entreprise comme H&R Block) pour préparer leur déclaration fiscale. En 1986, seulement 39 % des contribuables avaient recours à des spécialistes rémunérés.

À peine 31 % des contribuables canadiens préparent leur déclaration fiscale eux-mêmes, alors que 18 % demandent à un ami, à un membre de leur famille ou à un organisme sans but lucratif de s'en charger.

Le sondage a aussi révélé que les Canadiens passent en moyenne cinq heures à rassembler leurs reçus et formulaires, à les préparer, à rencontrer des spécialistes et/ou à remplir leur déclaration de revenus.

Lorsqu'on inclut le temps consacré à la planification fiscale et à la contestation des décisions de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, les Canadiens passent en moyenne sept heures à acquitter leurs obligations en vertu du régime d'imposition du revenu des particuliers. De plus, les Canadiens dépensent en moyenne 61 \$ pour rémunérer des spécialistes et pour acheter des logiciels.

Au total, il en coûte environ 215 \$ aux Canadiens pour acquitter leurs obligations en vertu du régime d'imposition du revenu des particuliers lorsqu'on tient compte de tous

d'impôt qui ont été mis en place au cours des dernières années, y compris le montant canadien pour emploi, la prestation fiscale pour enfants, le montant pour manuels, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, le crédit d'impôt pour le transport en commun, le crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire et le crédit d'impôt pour l'achat d'une nouvelle habitation. Bien que les Canadiens puissent apprécier l'idée de recevoir un crédit d'impôt pour diverses initiatives comme le fait d'inscrire leurs enfants à des activités sportives, ces mesures haussent les coûts

minutes sur un formulaire simple et de la taille d'une carte postale. En 2007, Alvin Rabushka, expert en fiscalité de renommée internationale et professeur à l'Université Stanford, a développé un tel régime : un impôt à taux unique de 15 % et une déclaration de revenus de la taille d'une carte postale pour le Canada (Rabushka et Veldhuis, 2008).

Un impôt à taux unique simplifierait le régime fiscal canadien en éliminant la quasi-totalité des déductions, des exemptions et des crédits d'impôt qui compliquent le système actuel. Pour les particuliers, seuls quelques calculs de base seraient nécessaires pour déterminer le montant d'impôt dû ou le remboursement à recevoir.

Maintenant que les Canadiens ont terminé de se débattre avec notre régime fiscal lourd et compliqué, rempli d'exemptions destinées aux intérêts particuliers, nous avons l'occasion de réfléchir à la possibilité de simplifier le système fiscal. Remplacer les régimes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés par un impôt à taux unique nous épargnerait de l'argent, rendrait les impôts de chacun plus faciles à calculer et renforcerait l'économie canadienne.

« Si le Canada adoptait un impôt à taux unique, les contribuables canadiens pourraient préparer leur déclaration de revenus en cinq minutes sur un formulaire simple et de la taille d'une carte postale. »

les coûts, du temps et de l'effort liés à la préparation des déclarations de revenus. Les coûts de conformité sont les plus élevés (plus de 300 \$) pour ceux qui reçoivent des revenus d'un travail autonome, d'une propriété locative, de gains en capital ou d'investissements étrangers. De plus, les contribuables mariés assument des coûts de conformité plus élevés (253 \$) que les contribuables célibataires (168 \$) (Vaillancourt, 2010).

Malheureusement, le régime fiscal semble devenir de plus en plus compliqué et coûteux, en partie en raison de la multitude de crédits

de conformité fiscale.

Lorsqu'on additionne tous les coûts liés à la préparation des déclarations fiscales, on obtient un total allant de 4 milliards de dollars à 5,8 milliards de dollars annuellement pour que les Canadiens puissent s'acquitter de leurs obligations en vertu du régime d'imposition du revenu des particuliers (Vaillancourt, 2010).

Cette situation n'est pas inévitable. Si le Canada adoptait un impôt à taux unique, les contribuables canadiens pourraient préparer leur déclaration de revenus en cinq

Références

Rabushka, Alvin et Niels Veldhuis (2008), « A Flat Tax for Canada » dans Jason Clemens (dir.), *The Impact and Cost of Taxation in Canada: The Case for Flat Tax Reform*, Institut Fraser, p. 145-186.

Vaillancourt, François (2010), *The Cost to Canadians of Complying with Personal Income Taxes*, Institut Fraser, <<http://www.fraserinstitute.org/researchandpublications/publications/7300.aspx>>. ■

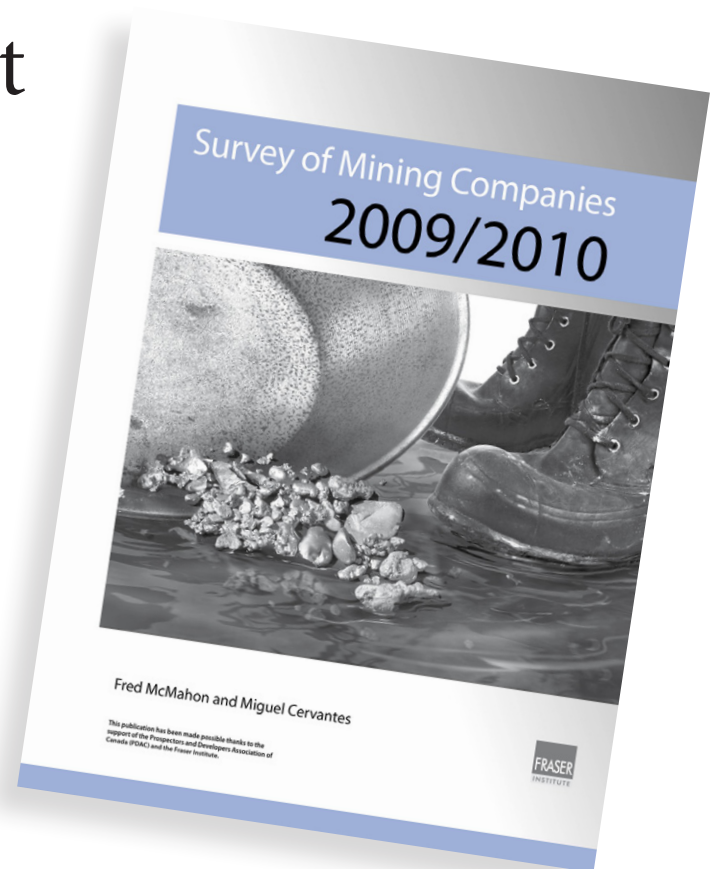
Le Canada obtient de bons résultats dans l'Enquête annuelle sur les sociétés minières

Le Québec est toujours en tête du classement à l'échelle mondiale

FRED McMAHON ET MIGUEL CERVANTES

Les dirigeants de l'industrie minière ont placé le Québec en tête du classement mondial en ce qui a trait à l'exploration et au développement miniers, et ce, pour une troisième année consécutive. C'est ce qu'a permis de constater l'*Enquête annuelle sur les sociétés minières 2009-2010* de l'Institut Fraser, qui évalue 72 territoires à l'échelle mondiale. Toutefois, leur point de vue au sujet de l'Ontario et de la Colombie-Britannique est beaucoup moins optimiste en raison de la multitude de règlements en vigueur, du peu de coordination entre les divers organismes gouvernementaux et de l'incertitude liée aux revendications territoriales autochtones.

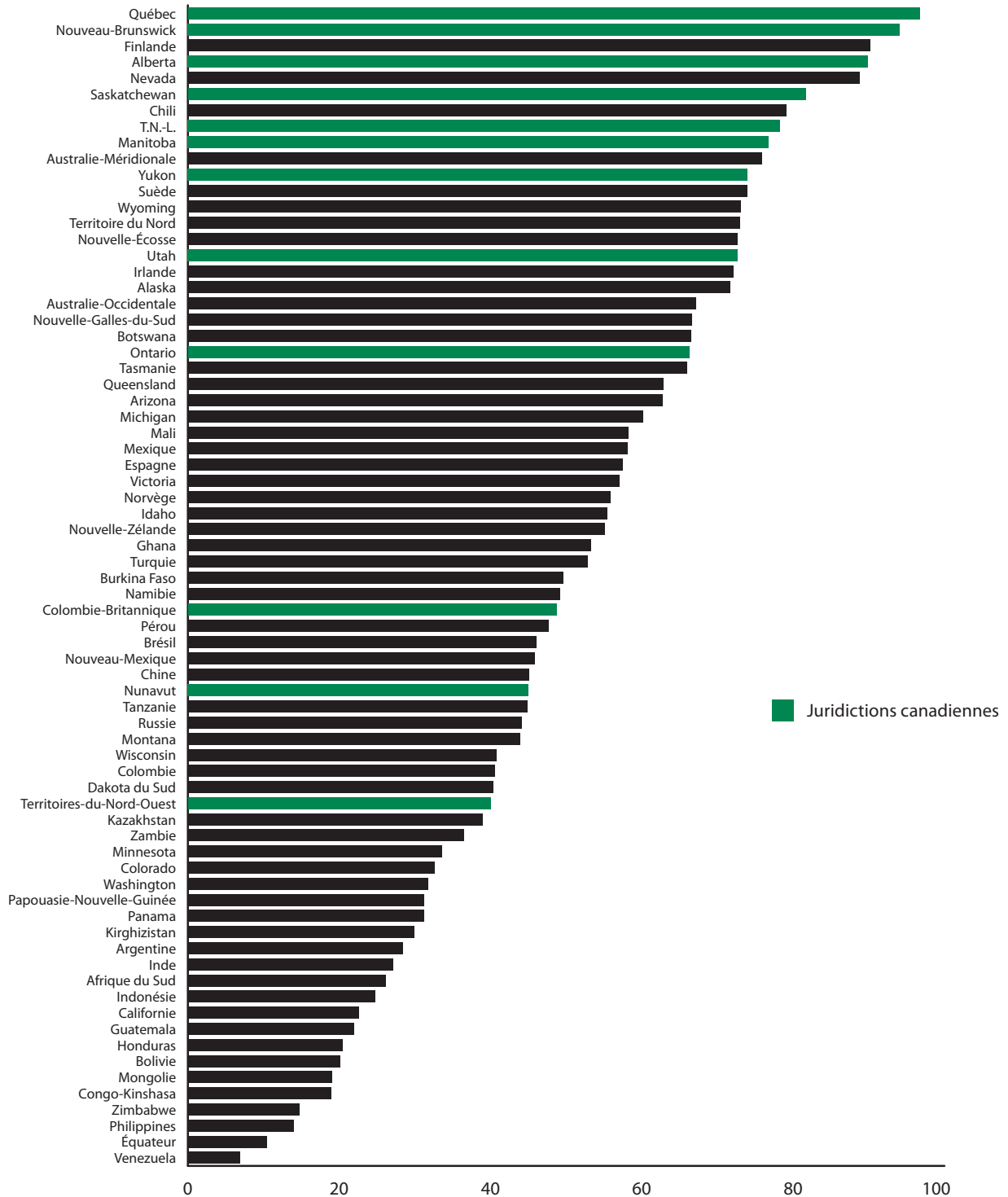
Les dirigeants de l'industrie minière affirment que le Québec demeure un endroit remarquable pour investir à l'échelle internationale en raison de ses politiques gouvernementales stables qui évitent l'incertitude et réduisent le risque des projets à long terme. Par contre, cette situation pourrait bien changer. Après des consultations minimales – voire inexistantes – avec l'industrie, le gouvernement du Québec a récemment augmenté l'imposition des sociétés minières et a changé les règles de déductions fiscales d'une manière qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'industrie.



Les sociétés minières n'ont pas de problème à payer des impôts et à respecter des règlements raisonnables, mais elles sont alarmées lorsqu'elles doivent composer avec de l'incertitude – et, dans ce cas, elles n'avaient aucune idée que ces changements auraient lieu. Les sociétés minières ont déjà investi des millions de dollars dans des projets en utilisant des calculs de coûts fondés sur les anciens taux et règles d'imposition. En raison du long délai nécessaire pour l'exploration et le développement miniers, l'incertitude peut avoir un impact néfaste sur les projets miniers potentiels si les sociétés minières craignent que les règles puissent changer avant qu'elles ne soient en mesure d'amener une découverte à l'étape de la production.

L'incertitude des politiques en Ontario et en Colombie-Britannique préoccupe aussi les sociétés minières. Ces provinces, qui ont une tradition minière, ont toutes deux chuté de manière substantielle dans le classement de cette année. L'Ontario s'est classée 22^e globalement, en baisse par rapport à sa 10^e place l'année dernière, alors que la Colombie-Britannique a descendu encore plus rapidement à la 38^e place, 14 places de moins qu'en 2009

Figure 1 : Enquête sur les sociétés minières 2009-2010 Indice de potentiel des politiques



Source: McMahon and Cervantes, 2010.

lorsqu'elle finissait 24^e. Dans les deux cas, les sociétés minières se sont dites préoccupées par l'incertitude liée à la réglementation du secteur minier et aux revendications territoriales autochtones.

Néanmoins, les provinces canadiennes ont généralement obtenu de bons résultats dans le classement de cette année, occupant six des dix premières places. Le Nouveau-Brunswick s'est classé deuxième globalement, une hausse de quatre places par rapport à 2009. L'Alberta demeure à la quatrième place, alors que la Saskatchewan a monté de trois places pour obtenir la sixième position. Terre-Neuve-et-Labrador s'est classée huitième, une baisse par rapport à sa cinquième place de l'année dernière, alors que le Manitoba s'est classé neuvième globalement (il obtenait la première place en 2007).

Depuis la première parution de l'*Enquête sur les sociétés minières* en 1997, les provinces canadiennes ont amélioré leur positionnement en moyenne, bien que deux des trois territoires demeurent faibles. Le Yukon se classe 11^e, mais le Nunavut et les Territoires-du-Nord-Ouest se classent 43^e et 50^e respectivement. La Nouvelle-Écosse n'a pas non plus réussi à atteindre les dix premières places, se classant 16^e globalement.

L'*Enquête sur les sociétés minières 2009-2010* de l'Institut Fraser résume l'opinion de 670 dirigeants et gestionnaires de l'industrie minière à l'échelle mondiale à propos des politiques et de la dotation en minerai de 72 territoires sur tous les continents (sauf l'Antarctique). Les compagnies participant à l'enquête ont déclaré des dépenses d'exploration de 2,9 milliards de dollars US en 2009 et de 3,6 milliards de dollars US en 2008.

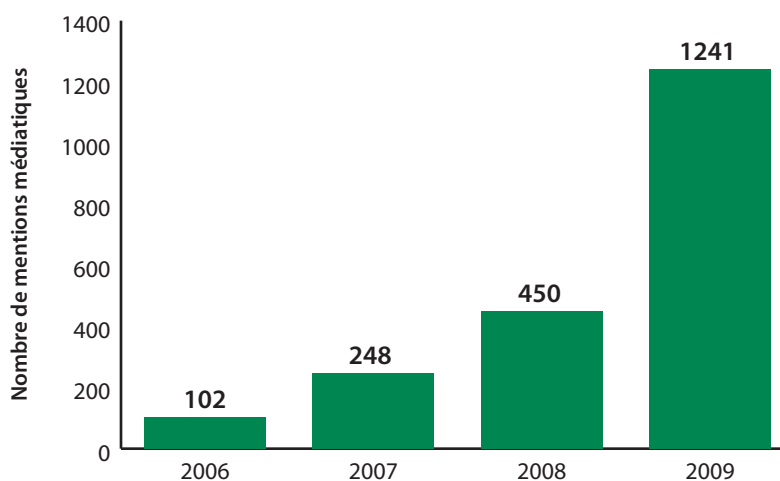
L'enquête pose des questions sur treize enjeux clés, y compris l'incertitude liée à l'administration, à l'interprétation et à l'application de la réglementation existante; la réglementation environnementale; les doublons et les contradictions dans la réglementation; le fardeau fiscal global; l'incertitude liée aux revendications territoriales autochtones et aux zones protégées; les infrastructures; les ententes

socioéconomiques; la stabilité politique; le marché du travail (deux questions); les bases de données géologiques et la sécurité.

L'enjeu le plus important couvert par l'enquête est l'incertitude liée à la réglementation existante. Dans ce contexte, l'incertitude est causée par une absence de transparence et de prévisibilité (c.-à-d., quand les projets qui respectent la réglementation sont autorisés à poursuivre et que ceux qui ne la respectent pas sont refusés). Une trop grande incertitude permet des manipulations politiques du processus réglementaire de sorte que de mauvais projets – par exemple, ceux qui ne présentent pas de garanties environnementales adéquates – sont acceptés alors que de bons projets qui pourraient créer des emplois et générer de la prospérité sont rejetés.

Le classement est fondé sur l'Indice de potentiel des politiques (IPP). Cet indice est un amalgame des treize catégories de politiques examinées dans l'enquête et mesure donc l'attrait global des politiques des 72 territoires de l'enquête. L'IPP est normalisé afin d'obtenir un score maximal de 100. Un territoire qui se classe premier pour la réponse « favorise l'investissement » dans toutes les catégories de politiques recevrait un score de 100; un territoire qui obtient la réponse « n'investirait pas à cet

Figure 2 : Nombre de mentions médiatiques à l'échelle mondiale à propos de l'Enquête sur les sociétés minières et d'autres études du Centre mondial pour l'étude des politiques minières de l'Institut Fraser



Source: l'Institut Fraser.

endroit » la plus négative dans toutes les catégories recevrait un score de 0. Le score du Québec, à 96,7, est le plus élevé et celui du Venezuela, à 6,7, est le plus faible (voir Figure 1).

La Finlande est le territoire non canadien le mieux classé, au troisième rang global. Les autres territoires parmi les dix mieux classés sont le Nevada, éternel favori, à la cinquième place; le Chili, le seul pays d'Amérique latine parmi les dix premiers, en septième place et l'Australie-Méridionale, l'État australien le mieux classé, en dixième place.

D'autres territoires non canadiens se sont également bien classés : la Suède (12^e), le Wyoming (13^e), l'Utah (15^e) et l'Alaska (18^e).

Parmi les États australiens, l'Australie-Méridionale est suivie du Territoire-du-Nord (14^e), de l'Australie-Occidentale (19^e) et de la Nouvelle-Galles-du-Sud (20^e).

Le Chili, le pays d'Amérique latine le mieux classé, est suivi du Mexique (28^e), du Pérou (39^e) et du Brésil (40^e).

Le Botswana (21^e) est le pays africain le mieux classé, suivi du Mali (27^e) et du Ghana (34^e).

Les dix territoires les moins bien classés sont le Venezuela, l'Équateur, les Philippines, le Zimbabwe, la République démocratique du Congo, la Mongolie, la Bolivie, le Honduras, le Guatemala et la Californie.

En plus des classements, l'*Enquête sur les sociétés minières* examine d'autres enjeux qui sont pertinents pour l'industrie. L'enquête de l'année dernière a révélé que les sociétés minières ressentent un grand pessimisme par rapport aux nouveaux investissements dans le secteur, mais l'enquête de cette année montre un retour en force de l'optimisme. Près de deux fois plus de sociétés minières ont affirmé que leur budget d'exploration allait augmenter comparativement à celles dont le budget va rester stable ou diminuer.

Les sociétés minières prévoient aussi que les prix des minerais vont augmenter dans les deux prochaines années : 64 % des répondants de l'enquête s'attendent à ce que les prix des minerais augmentent modérément, alors que près de 20 % prévoient des hausses substantielles.

Lorsqu'on leur a demandé si elles s'attendaient à des sommets dans les prix de huit minerais dans un avenir prévisible, 20 % des sociétés minières ont affirmé qu'elles prévoient des sommets pour le cuivre et l'or; environ 10 % s'attendaient à de nouveaux sommets pour l'argent, le nickel, le platine, le zinc et le charbon; et seulement 3 % ont prédit un nouveau sommet pour les diamants.

Impact de l'Enquête sur les sociétés minières

L'*Enquête sur les sociétés minières* semble avoir un effet positif sur les politiques minières au Canada. Tel que noté précédemment, les provinces canadiennes se classent très bien aujourd'hui et ont monté progressivement dans les classements au fil des années depuis que l'enquête est produite.

De plus, des ministères responsables du secteur minier prennent contact avec l'Institut Fraser dans les semaines précédant le lancement de l'enquête afin de tenter d'obtenir des informations à l'avance (ces requêtes sont refusées) et de découvrir les points forts et faibles de leurs politiques.

Des fonctionnaires et des ministres du secteur ont affirmé officiellement que l'enquête influence les politiques de leur province ou territoire. Ils ont dit qu'ils portaient une grande attention à l'enquête puisqu'elle leur fournit des renseignements utiles à propos des catégories des politiques qui ont besoin d'amélioration et de quels territoires peuvent servir de modèles pour adopter les meilleures pratiques – une information souvent inaccessible préalablement au lancement de l'*Enquête sur les sociétés minières* il y a de cela une décennie. L'enquête favorise aussi la transparence en rendant les gouvernements qui adoptent des politiques néfastes pour le secteur minier redevables de leurs actions.

L'enquête a eu le plus grand impact au Canada, mais elle devient de plus en plus influente partout dans le monde, ce qui pourrait mener à des améliorations dans les politiques de plusieurs autres territoires. L'année dernière, des représentants de l'Institut Fraser ont donné des conférences au sujet de l'industrie minière au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Colombie et au Mexique. Qui plus est, des ministères responsables du secteur minier à l'extérieur du Canada prennent aussi contact avec l'Institut Fraser pour obtenir des renseignements au sujet de l'enquête avant sa parution. L'enquête 2008-2009 a été mentionnée plus de 1200 fois par les médias depuis son lancement l'année dernière (voir Figure 2).

Pour consulter ou télécharger l'intégralité de l'*Enquête annuelle sur les sociétés minières 2009-2010*, veuillez visiter le site Web www.institutfraser.org.

Référence

McMahon, Fred et Miguel Cervantes (2010), *Enquête annuelle sur les sociétés minières 2009-2010*, Institut Fraser. ■



Montréal doit réparer ses infrastructures d'eau – et vite !

JEAN-FRANÇOIS MINARDI

Les infrastructures d'eau de la ville de Montréal sont dans un état de délabrement avancé. La ville perd 40% de son eau chaque année (l'équivalent de 800 000 m³) en raison des fuites et des différents bris dans les conduites d'eau (Champagne, 2009b), (Ville de Montréal, 2009c). Pour mettre ce volume en perspective, la consommation quotidienne totale de la Ville de Paris (2,2 millions d'habitants) est de 550 000 m³/jour (Eau de Pa-

ris, 2010). Ces pertes énormes sont le résultat d'années de négligence dans l'entretien et le renouvellement des réseaux d'aqueducs et d'égouts.

La rénovation et la modernisation du réseau nécessiteront des investissements massifs, une somme estimée à 4 milliards de dollars sur une période de vingt ans (Ville de Montréal, 2006a: 89). Pas moins de 67 % du réseau d'aqueduc aura atteint la fin de sa durée de vie utile d'ici

20 ans et 33 % l'a déjà atteint. Les usines de production d'eau potable doivent également être mises à niveau (Ville de Montréal, 2006b: 3).

La solution privilégiée jusqu'à maintenant a été de maintenir le monopole public sur la gestion de l'eau dans la ville, de prélever une nouvelle taxe, d'augmenter les tarifs d'eau et de dépendre des contributions des autres niveaux de gouvernements.

Pourtant il n'est pas certain que les ressources publiques soient suffisantes pour faire face à de telles dépenses ou que les réparations des infrastructures soient effectuées de manière efficace. Voilà pourquoi il est nécessaire d'explorer des alternatives comme la mise en place d'une tarification qui refléterait le coût réel des services d'eau¹ et la participation du secteur privé à la gestion de l'eau. De telles dispositions dégageraient les ressources financières nécessaires pour moderniser le système et éviteraient à la ville de Montréal d'être confrontée à un autre choc budgétaire.

À l'heure actuelle, les Montréalais ne sont pas facturés directement pour leur consommation d'eau mais de manière indirecte à travers leurs impôts fonciers.² Le problème avec ce système de tarification réside dans le fait que la taxe sur l'eau est un montant forfaitaire fixé indépendamment du niveau de consommation réel des usagers et du coût de fonctionnement et d'entretien du réseau. Un tel système incite au gaspillage dans la mesure où le prix est généralement inférieur à la valeur de la ressource. En réalité la consommation d'eau est subventionnée par les taxes municipales, les impôts de la province et les subventions du fédéral (Renzetti, 2009: 11). Les consommateurs ne sont donc pas incités à économiser l'eau.

Pour devenir viable, le système de gestion de l'eau de la ville de Montréal nécessite une tarification qui tienne compte de la totalité des coûts liés à l'exploitation et à l'entretien sur le long terme des infrastructures. Une tarification adéquate de l'eau permettrait de s'assurer que les capitaux qui sont nécessaires pour réparer et mettre à niveau les infrastructures d'eau et les usines de traitement d'eau soient disponibles.

La participation du secteur privé à la gestion de l'eau à Montréal pourrait dégager de nouvelles sources de capital et améliorerait l'efficacité dans la prestation de services grâce à la présence d'un environnement concurrentiel (Renzetti et Dupont, 2004: 1874).

Au Québec, la distribution de l'eau est un service public géré au niveau de chaque municipalité qui possède les infrastructures. Les municipalités n'ont pas le pouvoir de vendre leurs infrastructures sans modifier la loi

provinciale.³ Une telle réforme est peu réaliste à l'heure actuelle, pourtant ce serait sans doute la meilleure alternative pour Montréal. La ville de Montréal a néanmoins l'option de déléguer la gestion de l'eau à une entreprise privée sous la forme d'un contrat de concession.⁴

Le choix d'un opérateur privé devrait être fait au moyen d'un système d'appel d'offre rigoureux, transparent et ouvert. Dans un tel système les firmes privées entreraient en compétition « pour le marché » (Wolff, 2004: 2). Cela introduirait un degré élevé de concurrence et donc d'efficacité dans le système d'approvisionnement en eau. La participation d'entreprises étrangères permettrait également d'avoir accès à une expertise et à un savoir faire technique de qualité et de se prémunir contre les risques de conflits d'intérêts.

Dans un tel système, le secteur privé est responsable à la fois devant les régulateurs provinciaux, le public, les gouvernements municipaux ainsi que les propriétaires et les actionnaires, ce qui garantit une discipline dans sa performance contractuelle et, par conséquent, des améliorations dans le service et la qualité de l'eau (Burbaker, 2008: 53). Le cahier des charges d'un contrat soigneusement conçu devrait inclure des incitations ayant pour objectif d'encourager les bonnes performances et à pénaliser les mauvaises (Kitchen, 2006: 11) ainsi que des procédures claires de règlement des différends. Cela permettrait de s'assurer que l'entreprise sélectionnée respecte toutes ses obligations contractuelles, notamment en ce qui concerne les niveaux d'investissement, l'entretien des infrastructures, les tarifs, la qualité de l'eau et le service à la clientèle.

Pourtant, même si les bienfaits des mécanismes de marché dans la gestion de l'eau sont considérables et indéniables, le public demeure sceptique. Il est donc essentiel de rappeler aux Québécois que l'eau n'est pas gratuite – son prix est même considérable lorsque l'on tient compte des dépenses de fonctionnement et des coûts liés à la maintenance et à la modernisation des infrastructures-. Avec une réforme de la tarification de l'eau et une participation du secteur privé à la gestion de l'eau nous serions en mesure de réaliser ces investissements productifs de la manière la plus efficace possible. Pourquoi ne pas saisir cette opportunité ?

Notes

1 Ce terme recouvre l'approvisionnement, le stockage, le traitement de l'eau potable, la distribution (réseau d'aqueduc), la collecte des eaux usées (réseau d'égout) et leur traitement.

2 Pour le secteur de Montréal, l'excédent de 100 000 m³ d'eau consommée est imposé au taux de 0,22 \$ du m³ au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni d'un compteur.

Exemple :

Consommation	150 000 mètres cubes
Excédent de 100 000 m ³	50 000 mètres cubes
Taux par mètre cube	× 0,22 \$
Prix de l'eau (eau au compteur)	= 11 000,00 \$

3 Au Québec, les services d'eau sont gérés par les municipalités qui possèdent les infrastructures. Ainsi, selon le gouvernement du Québec : « Les municipalités n'ont pas le pouvoir d'aliéner la propriété de leurs infrastructures, mais elles peuvent déléguer à l'entreprise privée une partie de leurs activités de gestion des services. Les délégations de gestion pour les services d'eau peuvent porter sur l'exploitation, l'entretien et l'administration des ouvrages. Elles restent cependant toujours garantes de l'opération et du rendement des équipements, notamment au regard de leurs obligations vis-à-vis du gouvernement » (Québec, 2009a).

4 Dans un contrat de concession, l'opérateur privé est responsable non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant mais également des investissements d'infrastructures. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur par une redevance fixée dans le contrat de concession. Dans ce type de contrat, la collectivité délégataire est souvent dégagée de toute charge financière. En contrepartie, elle doit accepter une durée de concession plus longue.

Références

Brubaker, Elizabeth (2008). Water and wastewater in Canada: tapping into private sector capital, expertise, and efficiencies. En Nicholas Schneider (ed.), *A Breath of Fresh Air: The State of Environmental Policy in Canada* (Institut Fraser): 48–61. <http://www.fraserinstitute.org/Commerce.Web/product_files/BreathofFreshAirCh3.pdf>, site consulté le 15 avril 2010.

Champagne, Sara (2009, 21 avril). Les contacts étaient interdits. *La Presse* (Montreal).

Eau de Paris (2010). *Eau de Paris en chiffres*. <http://www.eaudeparis.fr/page/quisommesnous/entreprise/enchiffres?page_id=22>, site consulté le 14 janvier 2010.

Kitchen, Harry (2006). *A State of Disrepair: How to Fix the Financing of Municipal Infrastructure in Canada*. Commentary No. 241. CD Howe Institute.

Québec, Développement durable, Environnement et Parcs (2009). *La gestion de l'eau au Québec*. Gouvernement

du Québec. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/consultation/themes3.htm>>, as of September 21, 2009.

Renzetti, Steven (2009). *Wave of the Future: The Case for Smarter Water Pricing*. Commentary No. 281. CD Howe Institute.

Renzetti, Steven, et Diane Dupont (2004). The Performance of Municipal Water Utilities: Evidence on the Role of Ownership. *Journal of Toxicology and Environmental Health* 67, 20–22: 1861–78.

Ville de Montréal (n.d.). *Gestion financière. Tarification pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles*. <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=43,285545&_dad=portal&_schema=PORTAL>, site consulté le 22 mars 2010.

Ville de Montréal (2006a). Fonds de l'eau. *Budget 2006*. Ville de Montréal. <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/budget-2006-5a-globalfonds-eau.pdf>, site consulté le 14 avril 2010.

Ville de Montréal (2006b). *Direction du développement de la gestion de l'eau. Plan d'affaires 2006*. Présentation powerpoint. Ville de Montréal. <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_permanentes_fr/media/documents/PlanAffaires_20061004.pdf>, site consulté le 14 avril 2010.

Ville de Montréal (2009). *Mesure de la consommation de l'eau et optimisation du réseau de distribution*. Présentation powerpoint. Ville de Montréal. <<http://pdf.cyberpresse.ca/lapresse/presentationcompteurs.pdf>>, site consulté le 14 avril 2010.

Wolff, Gary H., et Meena Palaniappan (2004). Public or private water management? Cutting the Gordian Knot. *Journal of Water Resources Planning and Management* (January/February): 1–3. <http://www.pacinst.org/publications/essays_and_opinion/public_or_private_editorial.pdf>, site consulté le 14 avril 2010. ■



Cet article est basé sur un rapport de l'Institut Fraser intitulé *La gestion des services d'eau à Montréal*.

Lisez le rapport complet sur www.institutfraser.org.

Réforme de la santé au Québec

La nouvelle franchise santé est un pas dans la bonne direction



MARK ROVERE

Dans son budget de 2010, le gouvernement du Québec a exprimé son intention de mener le système de santé de la province dans une nouvelle direction. Reconnaisant que le modèle de financement actuel du système de santé québécois est insoutenable, le gouvernement a proposé deux réformes financières majeures : un nouvel impôt destiné à la santé, désigné sous l'euphémisme de « contribution santé » et une franchise applicable aux visites médicales. La première de ces réformes entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010 alors que la seconde est toujours à l'étude. On s'attend à ce que ces réformes combinées permettent de prélever 1,5 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années (Bachand, 2010).

Le fait que le gouvernement reconnaisse que le système de santé actuel est insoutenable est un signe encourageant. Le système de santé québécois nécessite des réformes importantes et mettre en place des tarifs pour les services médicaux est un pas dans la bonne direction. Par contre, créer un nouvel impôt santé n'est pas une solution viable.

D'après la plus récente édition de *Paying More, Getting Less*, une étude annuelle de l'Institut Fraser qui mesure la viabilité des dépenses publiques en santé des provinces canadiennes, le Québec est l'une des six provinces où l'on prévoit que les dépenses publiques en santé accapareront la moitié des recettes provinciales disponibles d'ici 2034 (Skinner et Rovere, 2009). Au cours de la plus récente période de dix ans couverte

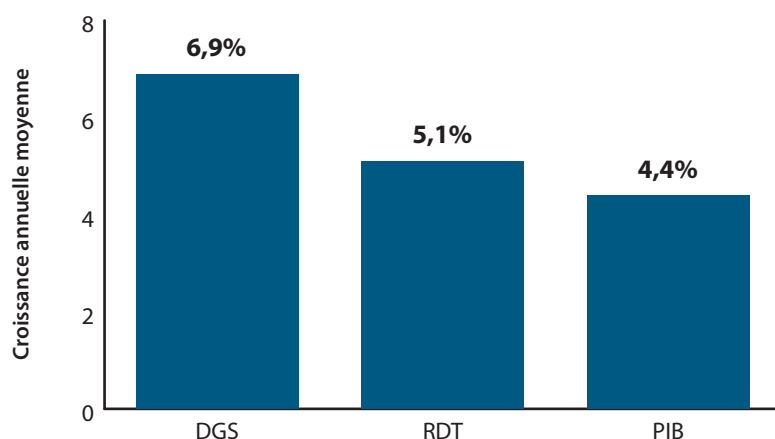
par notre étude (1999-2000 à 2008-2009), les dépenses publiques en santé au Québec ont crû à un taux annuel moyen de 6,9 %, comparativement à 5,1 % pour les recettes totales disponibles et 4,4 % pour le produit intérieur brut (voir Figure 1).

Le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a récemment reconnu que le système de santé éprouve de sérieuses difficultés financières. Dans son plus récent discours sur le budget, il a admis que « la situation actuelle est insoutenable à long terme » (Bachand, 2010, p. 21).

Le nouvel impôt santé

En mars, le ministre Bachand a annoncé la mise en place d'une « contribution santé » générale qui

Figure 1: Québec : croissance annuelle moyenne des dépenses gouvernementales en santé (DGS), des recettes disponibles totales (RDT) et du produit intérieur brut (PIB), de 1999-2000 à 2008-2009



Sources: Statistique Canada, 2009a, b.

entrera en vigueur en juillet (Bachand, 2010). Cette nouvelle contribution s'appliquera à tous les adultes habitant au Québec, sauf pour les personnes à faible revenu, et sera prélevée lorsque les résidents produisent leur déclaration de revenus annuelle. Selon le ministre des Finances, cette contribution s'élèvera à 25 \$ par personne en 2010, à 100 \$ en 2011 et à 200 \$ en 2012 (Bachand, 2010). Les montants recueillis seront versés dans un fonds dédié à la santé.

Le principal problème avec cette nouvelle « contribution santé » est que tous les résidents du Québec devront la payer, peu importe s'ils reçoivent des services médicaux ou non.

L'Ontario a tenté de recourir à une tactique politique similaire en 2004 lorsque le gouvernement a mis en place la Contribution-santé de l'Ontario (CSO). Comparable à la nouvelle contribution santé du Québec, la CSO est simplement un

impôt supplémentaire. Plutôt que d'être liée à l'utilisation passée ou potentielle du système de santé par une personne, la CSO est partiellement liée à son seuil de revenu et est plafonnée pour certains groupes de revenu prédéterminés. Ainsi, la plus grande différence entre ces deux impôts santé provinciaux est la manière dont ils sont structurés. Alors que la nouvelle contribution santé du Québec est un impôt régressif, celle de l'Ontario est un impôt progressif. Néanmoins, aucune des deux contributions n'est liée à l'utilisation.

Comme Brett J. Skinner l'avait prédit dans une étude de 2004, la CSO n'a pas rendu les dépenses publiques en santé plus viables en Ontario. Cela s'explique par le fait que les consommateurs ne sont pas responsables de leur demande pour des soins médicaux et que la contribution n'est pas liée au coût des soins ou à l'utilisation passée ou

potentielle de services médicaux par une personne (Skinner, 2004).

Malgré la mise en place de cet impôt santé, les dépenses publiques en santé en Ontario accaparent une portion de plus en plus grande des recettes provinciales. D'après nos recherches les plus récentes, l'Ontario est l'une des pires provinces en ce qui concerne la gestion de la croissance des dépenses publiques en santé : on prévoit que ces dernières accaparent 50 % des recettes provinciales d'ici 2014 (Skinner et Rovere, 2009).

Comme pour la CSO, le nouvel impôt santé du Québec ne résoudra pas le problème de la croissance insoutenable des dépenses publiques en santé parce qu'il n'est pas lié à l'utilisation actuelle ou prévue des services.

Pour éviter d'accroître le rationnement des services de santé, la contribution devra être augmentée ou de nouveaux impôts devront être mis en place pour suivre la croissance des coûts du système de santé public.

En d'autres mots, les Québécois devraient assumer une part de responsabilité pour le coût des services de santé qu'ils reçoivent. Il s'agit d'une approche plus viable au financement des soins de santé provinciaux parce qu'elle mettrait en place les incitations nécessaires afin que les individus fassent les choix optimaux quant à l'utilisation des services médicaux. Elle mènerait vraisemblablement à une réduction de la demande pour des soins inutiles. De plus, cette approche améliorerait l'allocation des ressources médicales puisque l'offre de services médicaux serait déterminée par la demande des consommateurs. Le Québec devrait réduire sa dépendance envers les impôts et rejeter toute proposition qui mettrait en place de nouveaux prélèvements fiscaux destinés à la santé. Bien qu'un nouvel impôt



« Si la province met en place cette mesure, les Québécois paieront un tarif lorsqu'ils utilisent des services médicaux – par exemple, lorsqu'ils vont aux services d'urgence d'un hôpital. »

puisse provoquer une augmentation à court terme des recettes provinciales, ce n'est pas une solution viable.

La franchise santé

Malgré le fait que le Québec fasse un pas dans la mauvaise direction en mettant en place la contribution santé, son plan de franchise santé est une bonne proposition. Si la province met en place cette mesure, les Québécois paieront un tarif lorsqu'ils utilisent des services médicaux – par exemple, lorsqu'ils visitent leur médecin de famille ou vont

aux services d'urgence d'un hôpital – jusqu'à ce que la limite prédéterminée de la franchise soit atteinte (par exemple, 1 % du revenu du ménage). Un tarif de 25 \$ par visite a déjà été suggéré (Séguin, 30 mars 2010).

Le problème avec le système actuel est le suivant : puisque les patients paient pour leurs soins de santé par l'entremise des impôts, il n'y a aucun prix au moment de recevoir les services. Sans signaux de prix, les individus n'ont pas d'incitations à limiter la quantité (et le type) de soins qu'ils reçoivent, ce qui mène inévitablement à une demande excessive pour des services

de santé. D'un autre côté, si les individus assumaient une part de responsabilité en payant de leur poche une partie du coût des soins de santé qu'ils reçoivent, ils seraient sensibles à ces coûts et réduiraient leur recours à ces soins en conséquence (Newhouse *et al.*, 1993).

La principale réticence au partage des coûts pour les services médicalement requis au Canada est la croyance selon laquelle les personnes à faible revenu seraient dissuadées d'utiliser les services de santé, et ce, au détriment de leur santé. L'hypothèse sous-jacente est que les riches auraient accès à des

soins de qualité et non les pauvres, ce qui nuirait à la santé des familles à faible revenu.

Pourtant, les résultats de l'Expérience RAND en matière d'assurance maladie – une étude majeure sur les effets du partage des coûts des services médicaux sur l'utilisation des soins et les résultats cliniques – indiquent que de telles critiques sont essentiellement sans fondement (pour des explications, voir Rovere, 2009).

L'étude RAND a révélé que bien que le partage des coûts ait réduit tous les types de visites à l'urgence (pour des soins requis ou non), il n'a généralement pas augmenté l'incidence de résultats cliniques négatifs (Newhouse *et al.*, 1993).

Un point important : l'étude a révélé que lorsque le partage des coûts a eu des résultats cliniques négatifs chez les pauvres, cette situation s'est produite seulement chez les individus à faible revenu souffrant d'hypertension artérielle ou de problèmes de santé chroniques particuliers (Newhouse *et al.*, 1993). Quoique l'étude RAND n'ait pas recommandé d'exempter toutes les familles à faible revenu du partage des coûts du système de santé, elle a recommandé des exemptions pour les personnes à faible revenu souffrant de problèmes de santé chroniques particuliers (Newhouse *et al.*, 1993).

Notons que les personnes à faible revenu sont exemptées de payer les tarifs dans la majorité des pays européens qui possèdent des mécanismes de partage des coûts des services de santé (Irvine et Gratzner, 2002).

Heureusement, le gouvernement du Québec reconnaît qu'une franchise santé « aurait des effets bénéfiques sur le comportement des fournisseurs et des consommateurs de services de santé » tout en « les dirigeant vers la ressource la plus

appropriée selon les circonstances » (Bachand, 2010, p. 20). La mise en place de tarifs pourrait nécessiter une modification à la *Loi canadienne sur la santé*, mais comme l'a dit le ministre des Finances, M. Bachand, il est peut-être temps que les Canadiens s'assoient et réévaluent cette loi (Séguin, 30 mars 2010).

Conclusion

Confronté à la réalité des coûts insoutenables du système de santé, le gouvernement du Québec a indiqué dans son plus récent budget qu'il est disposé à adopter des réformes substantielles. Toutefois, il doit être prudent quant à la nature des réformes qu'il décide de mettre en place. La nouvelle « contribution santé » ne résoudra pas le problème des dépenses publiques insoutenables en santé. Par contre, si la province va de l'avant avec sa proposition de mettre en place une franchise santé, les incitations adéquates seront présentes pour que les patients et les fournisseurs utilisent le système de santé de façon plus responsable.

Le Québec a l'occasion de devenir la province anticonformiste du Canada en matière de santé. Bien qu'elle ait fait un pas dans la mauvaise direction en adoptant un nouvel impôt, elle peut toujours accomplir un bond de géant en mettant en place des tarifs à l'utilisation.

Références

- Bachand, Raymond (2010), *Discours sur le budget 2010-2011*, Gouvernement du Québec, Ministère des Finances.
- Irvine, Carl et David Gratzner (2002), *Medicare and User Fees: Unsafe at Any Price?*, AIMS Background Paper No. 9, Atlantic Institute for Market Studies.
- Newhouse, J. P. et The Insurance Experiment Group (1993), *Free for All? Lessons from the RAND Health Insurance Experiment*, Harvard University Press.
- Rovere, Mark (2009), « Revisiting Cost Sharing in Canada », *Fraser Forum* (juin), p. 6–9, <http://www.fraserinstitute.org/Commerce.Web/product_files/RevisitingCostSharinginCanada.pdf>.
- Séguin, Rhéal (30 mars 2010), « Quebec Stirs Health-Care Debate with Proposed User Fee », *Globe and Mail*, <<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/quebec-stirs-health-care-debate-with-proposed-user-fee/article1517624/>>.
- Simpson, Jeffrey (5 avril 2010), « In Quebec, Health Care Is No Longer a Free Ride », *Globe and Mail*, <<http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/in-quebec-health-care-is-no-longer-a-free-ride/article1524015/>>.
- Skinner, Brett J. (2004), *Paying More, Getting Less: Ontario's Health Premium and Sustainable Health Care*, Institut Fraser.
- Skinner, Brett J., et Mark Rovere (2009), *Paying More, Getting Less: Measuring the Sustainability of Government Health Spending in Canada (2009 Report)*, Institut Fraser.
- Statistique Canada (2009a), *Système de gestion financière (SGF) 2009*, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2009b), *Tableau CANSIM 384-0002—Produit intérieur brut (PIB), en termes de dépenses, comptes économiques provinciaux, annuel (dollars)*, Statistique Canada. ■

Combien payons-nous réellement?

Le prix de l'assurance maladie publique

NADEEM ESMAIL ET MILAGROS PALACIOS



Les Canadiens comprennent souvent mal le véritable coût de leur système de santé public. Ce malentendu découle en partie du fait qu'il n'existe aucun frais au moment de recevoir les soins de santé, ce qui mène plusieurs à sous-estimer grandement le coût réel des soins fournis. De plus, les soins de santé sont financés grâce aux recettes générales du gouvernement plutôt que par l'entremise d'un impôt dédié, ce qui rend encore plus flou le véritable coût en argent du service. En outre, les chiffres de dépenses en santé sont souvent présentés de façon agrégée, ce qui donne un nombre si imposant qu'il devient presque dépourvu de sens pour le Canadien moyen. Par exemple, près de 121,6 milliards de dollars provenant de nos impôts ont été dépensés pour des soins de santé publics en 2008-2009 (Statistique Canada, 2009b). Si

les Canadiens comprenaient le véritable coût de leur système de santé public, ils pourraient mieux évaluer s'ils en reçoivent suffisamment pour leur argent.

Les dépenses en santé par habitant sont une mesure plus significative du coût de notre système de santé. Les 121,6 milliards de dollars dépensés pour des soins de santé publics en 2008-2009 équivalent à environ 3650 \$ par Canadien. Ce montant constituerait le coût du régime public d'assurance maladie si chaque résident canadien en payait une part égale. Cependant, plusieurs d'entre eux sont des enfants ou d'autres personnes à charge qui ne paient pas d'impôts. Qui plus est, les Canadiens ne paient évidemment pas tous une part égale d'impôts chaque année. Étant donné la structure de notre régime fiscal, ceux qui gagnent un revenu plus

élevé assument une plus grande proportion du fardeau fiscal que les personnes à plus faible revenu et contribuent donc davantage au financement de notre système de santé public.

Afin d'estimer plus précisément le coût de l'assurance maladie publique pour la famille canadienne moyenne en 2009, nous devons déterminer combien une famille moyenne paie en impôts aux trois ordres de gouvernement. On présume ensuite que le pourcentage des impôts totaux payés par cette famille destiné à l'assurance maladie publique correspond à la portion des recettes fiscales gouvernementales totales dédiée à la santé (24,5 % en 2008-2009) (Statistique Canada, 2009a, 2009b; calculs des auteurs). Le Tableau 1 montre six types de familles canadiennes, le revenu moyen estimé pour chacun

Tableau 1 : Revenu moyen et impôts totaux payés en moyenne par des catégories de familles représentatives (2009)*

Catégorie de famille	Revenu moyen en espèces	Impôts totaux payés en moyenne	Taux d'imposition	Coût de l'assurance maladie
Célibataire	34 982 \$	14 543 \$	41,6 %	3228 \$
2 parents, sans enfant	85 548 \$	39 857 \$	46,6 %	8847 \$
2 parents, 1 enfant	102 003 \$	40 171 \$	39,4 %	8917 \$
2 parents, 2 enfants	104 131 \$	41 058 \$	39,4 %	9113 \$
1 parent, 1 enfant	40 475 \$	11 980 \$	29,6 %	2659 \$
1 parent, 2 enfants	43 699 \$	12 563 \$	28,7 %	2788 \$

* Estimations préliminaires.

Source : Simulateur canadien d'imposition de l'Institut Fraser, 2009.

Tableau 2 : Revenu moyen et impôts totaux payés en moyenne pour chaque décile (2009)*

Décile	Revenu moyen en espèces	Impôts totaux payés en moyenne	Taux d'imposition	Coût de l'assurance maladie
1	11 582 \$	1818 \$	15,7 %	403 \$
2	24 167 \$	4823 \$	20,0 %	1071 \$
3	32 488 \$	9152 \$	28,2 %	2032 \$
4	41 031 \$	14 513 \$	35,4 %	3221 \$
5	50 432 \$	20 054 \$	39,8 %	4451 \$
6	62 197 \$	25 702 \$	41,3 %	5705 \$
7	76 042 \$	32 623 \$	42,9 %	7241 \$
8	93 502 \$	39 875 \$	42,6 %	8851 \$
9	118 520 \$	51 781 \$	43,7 %	11 494 \$
10	223 632 \$	119 278 \$	53,3 %	26 476 \$

* Estimations préliminaires.

** Les déciles regroupent les familles du plus faible revenu au plus haut revenu, chaque groupe comprenant 10 % de l'ensemble des familles. Le premier décile, par exemple, comprend les 10 % de familles gagnant le plus faible revenu.

Source : Simulateur canadien d'imposition de l'Institut Fraser, 2009.

de ces types de familles en 2009 et leur contribution financière estimée à la santé.

En 2009, le célibataire moyen, qui a gagné un peu moins de 35 000 \$, a payé 3228 \$ pour l'assurance maladie publique. Une famille canadienne moyenne composée de

deux parents et de deux enfants (qui a gagné un peu plus de 104 100 \$) a, quant à elle, payé environ 9100 \$ pour l'assurance maladie publique.

Le Tableau 2 divise la population canadienne en 10 groupes de revenu (déciles) afin de montrer combien de familles de différents seuils

de revenu ont payé pour l'assurance maladie publique en 2009. D'après ce calcul, les 10 % de familles canadiennes gagnant le revenu le plus faible ont payé en moyenne 403 \$ pour l'assurance maladie publique. Les

Suite à la page 23

Quitter le Canada pour obtenir des soins médicaux



NADEEM ESMAIL

Dans les dernières années, plusieurs entreprises ayant pour objectif d'offrir un accès plus facile à des traitements médicalement requis à l'extérieur du pays ont vu le jour au Canada et ailleurs. Bien sûr, quitter le Canada pour obtenir un traitement médicalement requis n'est pas une pratique nouvelle – les Canadiens le font depuis de nombreuses années, soit en réponse à la non-disponibilité de certains traitements dans leur pays ou en réaction aux longues listes d'attente pour recevoir des traitements médicalement requis. Cette situation a mené plusieurs à se demander quel est le nombre exact de Canadiens qui reçoivent des traitements à l'extérieur du pays chaque année.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données à ce sujet, il est possible d'arriver à une estimation en ayant recours aux résultats de l'enquête *Waiting Your Turn* de l'Institut Fraser ainsi qu'au décompte des procédures pratiquées chaque année au Canada, qui est fourni par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)¹. Quoique les calculs ci-dessous soient approximatifs, ils constituent les estimations les plus complètes disponibles à ce jour au Canada et ils devraient donner un aperçu du nombre de Canadiens qui choisissent d'obtenir des soins hors du pays. Ces calculs donnent également une certaine idée du nombre de Canadiens qui choisiraient de rester dans leur pays et de payer pour obtenir un traitement dans leur province

de résidence si seulement les gouvernements provinciaux abandonnaient le statu quo et leur permettraient de le faire.

Méthodologie

Chaque année, l'enquête *Waiting Your Turn* de l'Institut Fraser pose aux médecins d'un bout à l'autre du pays – pour douze spécialités médicales majeures – la question suivante : « Approximativement quel pourcentage de vos patients a reçu des traitements médicaux non urgents hors du Canada dans les douze derniers mois? » [italiques dans la source d'origine]. À partir des réponses à cette question, on calcule une moyenne pour chacune des spécialités étudiées dans l'étude *Waiting Your Turn* de même que pour chacune des provinces, ce qui permet de produire un tableau qui montre le pourcentage moyen de patients recevant des traitements hors du Canada (Esmail, 2009, tableau 11). En 2009, on estime que 1,0 % de tous les patients au Canada ont reçu des traitements médicaux non urgents hors du pays, une hausse par rapport à 2008 alors que cette proportion s'établissait à 0,8 %.

En combinant ces pourcentages avec le nombre de procédures pratiquées dans chaque province et pour chaque spécialité médicale, on obtient une estimation sommaire du nombre de Canadiens qui reçoivent effectivement un traitement hors du pays. Il faut prendre note de deux précisions au sujet des données avant de discuter

« Un nombre substantiel de Canadiens – soit une estimation de 41 006 personnes au total – ont reçu un traitement hors du pays en 2009. »

de l'estimation. D'abord, le nombre de procédures pratiquées au Canada n'est pas facilement accessible dans les bases de données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Notamment, l'Alberta et le Québec ne fournissent pas de données complètes sur les congés des patients à l'ICIS, qui est la source de données pour les décomptes de procédures utilisés dans l'étude *Waiting Your Turn*. Les auteurs de l'étude pallient cette déficience en calculant une estimation proportionnelle des procédures



en ayant recours à des données d'hospitalisation plus anciennes. Ces décomptes de procédures estimées remplacent le nombre réel de procédures pratiquées en Alberta et au Québec.

Ensuite, il existe une discordance entre les périodes étudiées par l'enquête *Waiting Your Turn* de l'Institut Fraser et la Base de données annuelle sur les congés des patients de l'ICIS. Plus précisément, les décomptes de procédures utilisés dans l'étude *Waiting Your Turn* ont généralement un an de retard (par exemple, l'édition 2009 de l'étude *Waiting Your Turn* utilisait des décomptes de procédures datant de 2007-2008). Bien que les calculs ci-dessous utilisent les décomptes de procédures avec discordance des périodes étudiées afin de fournir une information à jour, des calculs précédents visant à ajuster la discordance des périodes étudiées montrent que celle-ci ne semble pas avoir de conséquences importantes sur la tendance observée dans le décompte général des Canadiens traités hors du pays. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, elle a une influence sur le décompte réel du nombre de personnes traitées hors du pays (Esmail, 2007)².

Les décomptes du nombre de patients recevant un traitement hors du Canada chaque année qui sont produits en ayant recours à cette méthode sont susceptibles de sous-estimer le nombre réel de patients traités à l'extérieur du pays. Ce résultat découle de divers facteurs. Premièrement, le plus important est que les chiffres sont fondés sur les réponses

des médecins spécialistes, ce qui signifie que les patients qui quittent le Canada sans consulter un spécialiste ne seront probablement pas inclus dans le décompte que l'on retrouve dans le Tableau 1. Deuxièmement, les décomptes sont fondés sur le nombre de procédures qu'on estime avoir été pratiquées au Canada, qui est moindre que le nombre total de patients ayant reçu une consultation ou qui auraient eu besoin d'un traitement (y compris ceux qui ont quitté le Canada pour l'obtenir).

Tableau 1 : Nombre estimé de patients ayant reçu un traitement hors du Canada (2009)

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	CAN
Chirurgie plastique	33	34	3	0	80	49	6	73	0	0	279
Gynécologie	136	90	72	33	1701	214	15	0	5	35	2300
Ophthalmologie	517	498	40	0	1182	961	123	0	—	19	3341
Otolaryngologie	115	276	0	47	465	277	10	5	—	0	1194
Chirurgie générale	1190	625	102	25	2216	1391	11	80	0	0	5638
Neurochirurgie	128	0	—	0	408	97	16	0	—	—	648
Chirurgie orthopédique	196	226	25	24	1355	149	21	27	3	11	2038
Chirurgie cardiovasculaire	55	57	99	—	96	92	0	0	0	—	399
Urologie	599	412	0	26	2064	438	23	110	—	54	3727
Médecine interne	382	776	22	216	1945	857	33	70	0	82	4383
Radio-oncologie	6	16	—	0	82	11	15	—	—	1	132
Oncologie médicale	87	80	—	—	191	74	11	4	0	—	448
Autres*	1883	2264	344	307	8725	2305	213	231	7	197	16 478
Total	5327	5354	707	678	20 510	6917	497	601	15	400	41 006

* La catégorie « Autres » a été calculée en utilisant le pourcentage provincial moyen de patients ayant reçu un traitement hors du Canada et les autres procédures comprises dans l'étude *Waiting Your Turn*.

Source : Esmail, 2009; calculs de l'auteur.

Un décompte estimé du nombre de patients quittant le Canada

Le Tableau 1 montre les résultats de la multiplication du pourcentage de patients ayant reçu des traitements médicaux non urgents hors du Canada et du nombre de patients traités au Canada tel qu'estimé par l'étude *Waiting Your Turn*.

Un nombre substantiel de Canadiens – soit une estimation de 41 006 personnes au total – ont reçu un traitement hors du pays en 2009. Il y a eu une hausse notable du nombre total de patients ayant reçu un traitement hors du Canada de 2008 à 2009. Plus précisément, on estimait que 33 492 Canadiens avaient reçu un traitement à l'extérieur du pays en 2008, comparativement à 41 006 en 2009. Une augmentation du nombre estimé de patients ayant quitté le Canada pour recevoir un traitement a été observée en Colombie-Britannique (de 4831 à 5327), au Manitoba (de 449 à 678), en Ontario

(de 15 424 à 20 510), au Québec (de 4567 à 6917) et à l'Île-du-Prince-Édouard (de 6 à 15). Inversement, l'Alberta (de 5510 à 5354), la Saskatchewan (821 à 707), le Nouveau-Brunswick (669 à 497), la Nouvelle-Écosse (de 742 à 601) et Terre-Neuve-et-Labrador (de 473 à 400) ont toutes vécu des diminutions du nombre estimé de patients traités hors du pays.

Cette augmentation à l'échelle du pays du nombre estimé de patients traités hors du Canada a coïncidé avec une diminution du temps d'attente médian pour recevoir des traitements médicalement requis. Plus précisément, le temps d'attente médian à l'échelle du pays à la suite d'une consultation auprès d'un médecin spécialiste fut de 8,7 semaines en 2008 et de 8,0 semaines en 2009. Toutefois, la tendance n'est pas la même pour toutes les provinces. De 2008 à 2009, le temps d'attente a diminué en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais a augmenté en Alberta, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Conclusion

En 2009, un nombre estimé de 41 006 Canadiens a reçu des traitements médicaux non urgents à l'extérieur du pays. Cette estimation est notable et sous-estime probablement le nombre réel de patients qui ont reçu un traitement hors du Canada pour cette année. Ces patients représentent une perte économique potentielle importante pour le pays. Si les provinces acceptaient de permettre un financement privé des soins médicalement requis, les Canadiens auraient sûrement pu récupérer l'argent dépensé par plusieurs des patients qui ont reçu des soins à l'étranger.

Notes

1 Ces calculs comprennent des estimations pour certaines provinces qui ne fournissent pas des données comparables à l'ICIS.

2 Plus précisément, le nombre de Canadiens traités hors du pays en 2004, 2005 et 2006 s'élevait à 49 392, 44 022 et 39 282 respectivement avec la discordance des périodes étudiées. Après des ajustements pour tenir compte de cette discordance, les chiffres pour 2004 et 2005 s'élèvent à 47 011 et 45 776 respectivement (Esmail, 2007).

Références

Esmail, Nadeem (2007), « Receiving Medical Treatment Outside of Canada », *Fraser Forum* (février), p. 5–8.

Esmail, Nadeem (2009), *Waiting Your Turn: Hospital Waiting Lists in Canada* (19^e éd.), Institut Fraser.

Hazel, Maureen et Nadeem Esmail (2008), « Receiving Medical Treatment Outside of Canada », *Fraser Forum* (décembre/janvier), p. 16–18. ■



Combien payons-nous réellement?

Suite de la page 19

10 % de familles canadiennes comprises dans le cinquième décile (qui ont gagné un revenu moyen d'environ 50 432 \$) ont payé en moyenne 4451 \$ et les 10 % de familles gagnant le revenu le plus élevé ont payé 26 476\$ pour l'assurance maladie publique.

Les coûts de l'assurance maladie publique présentés dans les Tableaux 1 et 2 se distinguent clairement du montant par habitant de 3650 \$ cité plus haut. Nous espérons que ces chiffres permettront aux Canadiens d'avoir un portrait plus clair de ce qu'ils paient pour l'assurance maladie publique. Grâce à cette estimation plus précise de ce qu'ils paient réellement, les Canadiens seront mieux à même de décider s'ils en reçoivent assez pour l'argent qu'ils dépensent en santé.

Note

1 Les impôts totaux payés comprennent les impôts sur le revenu (des particuliers et des entreprises), les impôts fonciers, les taxes de vente, les impôts sur les profits, les cotisations dédiées à la santé, les cotisations aux régimes publics de retraite, les taxes sur la masse salariale, les taxes à l'importation, les droits de licence, les taxes sur l'alcool et le tabac, les redevances liées aux ressources naturelles, les taxes sur l'essence, les taxes hospitalières et plusieurs autres prélèvements.

Références

Institut Fraser (2009), *Simulateur canadien d'imposition 2009*, Institut Fraser.

Statistique Canada (2009a), *Comptes économiques provinciaux*, Statistique Canada.

Statistique Canada (2009b), *Système de gestion financière*, Statistique Canada. ■

La « Grande Récession »?

La récession de 2008-2009
ne fut pàs la pire depuis
la Grande Dépression

Big Stock Photo

AMELA KARABEGOVIĆ ET NIELS VELDHUIS

Il est difficile de minimiser l'hystérie de la couverture économique qui a eu cours au Canada lors de la dernière année et demie. Depuis janvier 2009, l'expression « Grande Récession » (en anglais) a été employée dans près de 750 articles de journaux canadiens; 82 fois dans le *Globe and Mail* (plus de 1,5 fois par semaine!), 72 fois dans le *National Post* et 54 fois dans le *Toronto Star*¹. Des formules telles que « la pire récession depuis la Grande Dépression », « la pire récession depuis les années 1930 » et « la pire récession depuis la Deuxième Guerre mondiale » ont été employées plus de 375 fois². Avec une couverture similaire à la télévision, à la radio et sur le Web, il est presque surprenant que les Canadiens ne soient pas en train d'accumuler des conserves de nourriture, de l'eau et d'autres réserves en prévision de l'apocalypse.

Nos politiciens n'ont certainement pas contribué à améliorer les choses. Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a à de nombreuses reprises qualifié la récession de 2008-2009 au Canada de « plus grave crise économique depuis les années 1930 » (Argitis et Quinn, 5 mars 2010). De la même façon, le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, l'a appelée « la plus grave crise économique

depuis la Deuxième Guerre mondiale » (Brennan, 28 mai 2009). En fait, la gravité de la récession de 2008-2009 est peut-être la seule chose à propos de laquelle les trois principaux partis fédéraux s'entendent : le chef du NPD, Jack Layton, l'a aussi qualifiée de « pire récession depuis les années 1930 » (*CBC News*, 17 août 2009). Le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty y a mis du sien en l'appelant « notre plus importante crise économique depuis 80 ans » (McGuinty, 2009).

Bien que personne ne devrait ignorer les répercussions de la récession sur plusieurs familles canadiennes, le discours l'entourant a été – et est toujours – de grande importance. Une couverture médiatique hystérique peut nourrir les craintes, prolongeant et aggravant une récession.

Les gouvernements partout au pays ont profité du discours ambiant pour justifier des hausses de dépenses massives au nom du combat contre la « Grande Récession ». Non seulement ces dépenses laissent-elles un héritage de déficits et de dettes qui feront porter un fardeau supplémentaire aux Canadiens pour des années à venir, mais en plus elles ont eu un impact négligeable sur la

reprise économique au Canada depuis l'année dernière (Karabegović *et al.*, 2010).

La récente récession fut-elle réellement la pire depuis la Grande Dépression? Pas si l'on se fie aux données.

Définir une récession

En économie, la définition traditionnelle d'une récession est la présence de deux trimestres consécutifs de déclin de la production économique, généralement mesurée par le produit intérieur brut (PIB) réel (c.-à-d., ajusté pour tenir compte de l'inflation). Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits dans une économie pendant une période donnée (*The Economist*, 30 décembre 2008).

Plusieurs économistes et organismes adoptent une vision plus large de ce que constitue une récession, examinant également la croissance de l'emploi, le taux de chômage, le revenu personnel et d'autres indicateurs. Par exemple, Statistique Canada examine les données sur l'emploi de même que les variations dans le PIB (Cross, 2009)^{3,4}. Plus précisément, Statistique Canada détermine le commencement et la durée d'une récession en observant tant les pertes d'emplois que les diminutions du PIB réel par habitant.

Le prestigieux National Bureau of Economic Research (NBER), organisme chargé de déterminer officiellement le commencement et la fin des récessions aux États-Unis, ne se fie pas non plus uniquement au PIB. Il utilise une variété d'indicateurs, y compris les variations dans le revenu disponible brut, dans le revenu personnel, dans l'emploi et dans le volume de production manufacturière (voir NBER, s.d.).

Bien qu'il y ait de nombreuses façons de mesurer l'état de l'économie et la gravité d'une récession, nous examinerons dans le cadre de cet article les variations du PIB, de la production industrielle, de l'emploi et du chômage.

Déclin de la production économique

Cet article comparera les déclinés économiques au Canada depuis 1929 en utilisant deux mesures de la production économique. Idéalement, on devrait utiliser les données trimestrielles du PIB pour l'ensemble de la période (de 1929 à 2009), mais ces données sont disponibles seulement depuis 1946⁵. Pour les années allant de 1929 à 1946, nous utiliserons la production industrielle : la valeur des biens et services produits par un groupe d'industries

comprenant l'extraction minière, la fabrication, la production d'électricité, la distribution de gaz et d'autres services d'utilité publique (Statistique Canada, 2009a). Quoique la production industrielle ne soit pas parfaitement équivalente au PIB, les fluctuations de la production industrielle sont néanmoins le meilleur indicateur disponible des contractions et des expansions de l'économie au début du XX^e siècle⁶. En outre, la différence entre la production industrielle et le PIB aura des conséquences négligeables sur l'analyse puisque nous comparerons le pourcentage de variation d'un trimestre à l'autre, plutôt que les valeurs absolues.

Tableau 1 : Récessions canadiennes (1929 à 2009)

Trimestre de départ - Trimestre de fin	Durée (nombre de trimestres)	Gravité (déclin du PIB réel)
T2 1929 - T1 1931	8	-34,0 %
T3 1931 - T3 1932	5	-17,1 %
T4 1937 - T4 1938	5	-8,1 %
T2 1944 - T1 1946	8	-21,6 %
T2 1946 - T4 1946	3	-4,0 %
T4 1953 - T2 1954	3	-4,0 %
T3 1957 - T4 1957	2	-1,8 %
T2 1960 - T1 1961	4	-0,8 %
T2 1980 - T3 1980	2	-0,3 %
T3 1981 - T4 1982	6	-5,0 %
T2 1990 - T1 1991	4	-3,4 %
T4 2008 - T2 2009	3	-3,6 %

Note : La croissance du PIB réel de 1929 à 2009 est mesurée en utilisant trois séries différentes de données. De 1929 à 1946, une mesure de la production industrielle (la valeur des biens et services produits par un groupe d'industries comprenant l'extraction minière, la fabrication, la production d'électricité, la distribution de gaz et d'autres services d'utilité publique) est utilisée comme approximation de la croissance du PIB. De 1946 à 1961, la croissance du PIB réel est mesurée par la croissance du PIB réel aux prix de base – c.-à-d., les prix que nous payons pour les biens et services avant taxes. Depuis 1961, la croissance du PIB réel est mesurée par la croissance du PIB réel aux prix du marché – c.-à-d., les prix que nous payons véritablement pour les biens et services. La différence entre ces deux dernières séries est que le PIB aux prix du marché comprend les taxes que nous payons sur les biens et services (comme la TPS) après avoir soustrait les subventions.

Sources : Statistique Canada, 2010c, d, e; calculs des auteurs.

Le Tableau 1 présente des données sur la durée (nombre de trimestres) et la gravité (pourcentage de déclin du PIB réel) des récessions canadiennes depuis 1929. La plus récente récession a commencé par un déclin du PIB réel au quatrième trimestre de 2008 et s'est terminée au deuxième trimestre de 2009. Pour les troisième et quatrième trimestres de 2009, l'économie canadienne a commencé à s'améliorer et le PIB réel à augmenter. Une comparaison de la récession de 2008-2009 avec les autres depuis 1929 révèle qu'elle fut plus courte que les récessions du début des années 1980 et 1990. Des douze récessions observées depuis 1929, neuf ont été plus longues ou de la même durée que celle de 2008-2009.

Pour ce qui est de la gravité, la récession de 2008-2009 fut relativement bénigne. Par exemple, le PIB réel a décliné de 3,6 % du quatrième trimestre de 2008 au deuxième trimestre de 2009. La récession de 2008-2009 a été légèrement plus grave que celle de 1990-1991, mais bien moins grave que celle de 1981-1982.

Déclin de l'emploi

Le déclin de l'emploi, c'est-à-dire le pourcentage de réduction du nombre de Canadiens qui travaillent, est une autre méthode permettant de mesurer la durée et la gravité d'une récession. Le Tableau 2 présente des données sur l'emploi de 1954 à 2009⁷. Bien que des données annuelles sur l'emploi soient disponibles avant 1954, il n'existe pas de données trimestrielles.

Selon les données sur l'emploi, la récession de 2008-2009 a commencé au quatrième trimestre de 2008 et s'est terminée au troisième trimestre de 2009. Au quatrième trimestre de 2009, l'emploi a crû de 0,3 % au Canada. D'après cette mesure, la récession de 2008-2009 fut plus courte que celles de 1991-1992 et de 1981-1982, qui ont duré respectivement cinq et six trimestres.

En ce qui a trait à la gravité, la récession de 2008-2009 (déclin de 1,8 % de l'emploi) fut moins grave que celles de 1990-1991 (déclin de 2,1 % de l'emploi) et de 1981-1982 (déclin de 5,1 % de l'emploi).

Taux de chômage

Le taux de chômage canadien mesure la proportion des travailleurs qui cherchent un emploi, mais sont incapables d'en trouver. Bien que le taux de chômage ne soit pas un indicateur idéal pour évaluer la durée ou la gravité

Tableau 2 : Déclin de l'emploi (1954 à 2009)

Trimestre de départ – Trimestre de fin	Durée (nombre de trimestres)	Gravité (baisse de l'emploi)
T4 1957 - T1 1958	2	-1,6 %
T4 1967 - T1 1968	2	-0,3 %
T3 1981 - T4 1982	6	-5,1 %
T3 1990 - T1 1991	3	-2,1 %
T3 1991 - T3 1992	5	-1,3 %
T4 2008 - T3 2009	4	-1,8 %

Note: Les données d'emploi mensuelles sont disponibles de 1954 jusqu'à aujourd'hui, avec des coupures significatives dans les données (c.-à-d. des changements de méthodologie et/ou de questions de l'enquête) en 1966 et en 1976.

Sources: Statistique Canada, 2010f, 2009b, 2010g; calculs des auteurs.

d'une récession, il constitue un baromètre pour en estimer l'intensité⁸.

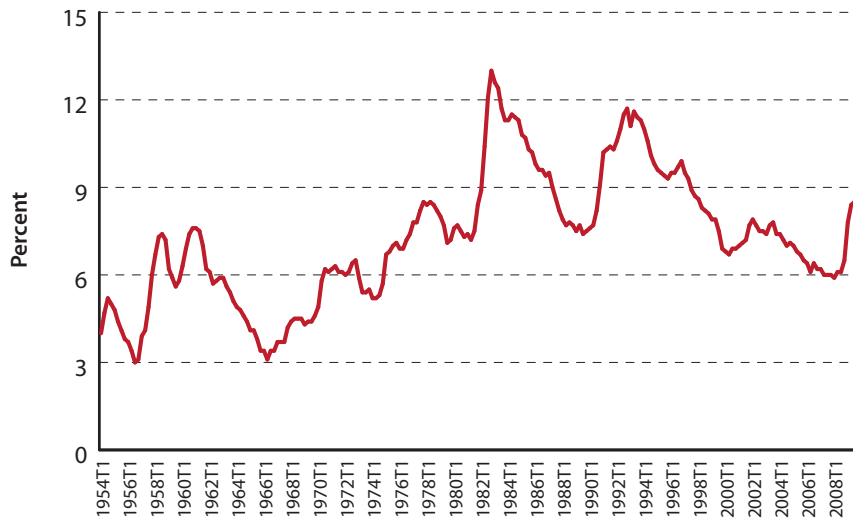
La Figure 1 présente les taux de chômage de 1954 à 2009⁹. Le taux de chômage pendant la plus récente récession est passé de 6,1 % au troisième trimestre de 2008 à 8,5 % au troisième trimestre de 2009. Cependant, il est important de noter que le taux de chômage de 2008 se trouvait à un seuil bien plus bas que le taux habituel du Canada. Depuis les années 1970, quand le régime d'assurance-emploi est devenu substantiellement plus généreux, le taux de chômage habituel (moyen) a été de 8,2 %¹⁰.

Comme le montre la Figure 1, le Canada a fait relativement bonne figure pendant la récession de 2008-2009 en ce qui concerne le taux de chômage. Le taux de chômage a grimpé jusqu'à 13,0 % pendant la récession du début des années 1980 et jusqu'à 11,7 % pendant celle du début des années 1990. Heureusement, le taux de chômage du Canada n'augmente plus : il a diminué pendant le dernier trimestre de 2009 et le premier trimestre de 2010.

Conclusion

Comme les données le démontrent, la récession de 2008-2009 ne mérite certainement pas son surnom de « Grande Récession ». Il ne s'agit pas de la pire récession depuis les années 1930 ou depuis la Deuxième Guerre mondiale. Qu'on examine le déclin du PIB réel et de l'emploi ou l'augmentation du taux de chômage, la durée et la gravité de la récession de 2008-2009 se comparent

Figure 1 : Taux de chômage canadien (1954 à 2009)



Note : Il existe des coupures significatives dans les données (c.-à-d. des changements dans la méthodologie et/ou dans les questions de l'enquête) en 1966 et en 1976.

Sources : Statistique Canada, 2010f, 2009b, 2010g; calculs des auteurs.

avantageusement à celles des années 1980 et 1990. Bien que de qualifier la récession récente de « pire » depuis la Grande Dépression ou depuis la Deuxième Guerre mondiale permette peut-être d'écrire de beaux discours politiques et de réaliser des reportages qui frappent les esprits, ces allégations ne sont pas appuyées par les faits.

Notes

1 Cette recherche d'expressions employées par les médias fut effectuée en utilisant la base de données du <www.fpinformart.ca> le 6 avril 2010.

2 Notons que certaines de ces formules ont pu être employées pour décrire la situation économique de pays autres que le Canada.

3 Statistique Canada n'a pas la responsabilité officielle de déterminer l'existence d'une récession, mais puisqu'aucun autre organisme au Canada ne le fait, il a pris l'initiative de combler le vide (Cross, 1996).

4 Pendant les récessions, on porte une plus grande attention au taux de chômage qu'à l'emploi. Cependant, le taux de chômage tend à être en retard par rapport à la reprise économique en raison de l'arrivée de nombreux travailleurs dans la population active à mesure que l'économie amorce sa re-

prise. Ce retard rend le taux de chômage moins utile comme indicateur du début et de la fin d'une récession (Cross, 2009). Pour cette raison, Statistique Canada utilise les données sur l'emploi plutôt que sur le chômage (Cross, 2009). Le National Bureau of Economic Research (NBER), qui est officiellement chargé de déterminer la durée des récessions aux États-Unis, utilise également l'emploi plutôt que le chômage comme indicateur lorsqu'il évalue les cycles économiques dans ce pays (Cross, 2009).

5 Des données uniformes pour le PIB ne sont pas disponibles de 1946 à 2009. En conséquence, nous utilisons deux différentes séries de données pour la croissance du PIB réel de 1946 à 2009. La différence entre ces deux séries de données consiste en l'in-

clusion de divers types de taxes à la consommation, comme la TPS, la TVP, les taxes sur l'essence, le tabac et les boissons alcooliques, les impôts fonciers, etc. (Statistique Canada, 2008). En termes économiques, une des mesures du PIB est exprimée aux prix de base alors que l'autre l'est aux prix du marché (voir Statistique Canada, 2008, pour plus de détails).

6 La production industrielle peut surestimer légèrement l'intensité des récessions puisque le secteur manufacturier, qui est généralement très touché pendant les récessions, est une composante bien plus importante de la production industrielle que du PIB global.

7 Des données mensuelles sur l'emploi sont disponibles à partir de 1954 jusqu'à aujourd'hui, avec des coupures significatives dans les données (c.-à-d. des changements de méthodologie et/ou de questions de l'enquête) en 1966 et en 1976. Ces changements font que les données antérieures à 1976 ne sont pas directement comparables à celles subséquentes à 1976. Toutefois, ces deux périodes de données ne sont pas directement comparées dans cet article. Nous examinons plutôt les variations en pourcentage dans les données sur l'emploi lors des périodes où les séries peuvent se comparer.

8 Le taux de chômage est généralement en retard sur la récession puisque de nombreux travailleurs joignent la population active à mesure que l'économie amorce sa reprise, ce qui cause une hausse du taux de chômage plutôt qu'une baisse.

9 Des données annuelles sont disponibles avant 1954, mais pas les données trimestrielles.

10 Voir RHDCC (2004) et Kuhn et Riddell (2006) pour une explication des modifications à l'assurance-emploi dans les années 1970.

Références

- Argitis, Theophilos et Greg Quinn (5 mars 2010), « Canada Freezes Spending to Be First in G-7 to Erase Deficit », *Bloomberg*.
- Banque mondiale (2008), *Press Conference: Global Economic Prospects 2009*, Transcription (9 décembre), <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:22015316~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>>.
- Brennan, J. Richard (28 mai 2009), « PM Threatens Ignatieff with Old Tapes », *Toronto Star*.
- CBC News* (17 août 2009), « NDP Name Change Fizzles », *CBC News*.
- Cross, Philip (1996), « Diverses mesures des cycles d'affaires au Canada, 1947–1992 », *L'Observateur économique canadien*, vol. 9, no 2 (février), Statistique Canada.
- Cross, Philip (2001), « Sur la piste du cycle d'affaires : analyse mensuelle de l'économie à Statistique Canada, 1926–2001 », *L'Observateur économique canadien*, vol. 14, no 12 (décembre), Statistique Canada.
- Cross, Philip (2009), « Les répercussions des récessions aux États-Unis sur le Canada », *L'Observateur économique canadien*, vol. 22, no 3 (mars), Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-010-x/2009003/part-partie3-fra.htm>>.
- The Economist* (30 décembre 2008), « Diagnosing Depression: What Is the Difference Between a Recession and a Depression? », *The Economist*.
- Egan, Louise (1 mars 2010), « Canada Delivers Golden Q4 Economic Performance », *Reuters*, <<http://ca.reuters.com/article/businessNews/idCATRE6203GP20100301>>.
- Isidore, Chris (25 mars 2009), « The Great Recession », *CNN-Money.com*.
- Karabegović, Amela, Charles Lammam et Niels Veldhuis (2010), *Did Government Stimulus Fuel Economic Growth in Canada? An Analysis of Statistics Canada Data*, Fraser Alert, Institut Fraser.
- Kuhn, Peter et Chris Riddell (2006), *The Long-Term Effects of a Generous Income Support Program: Unemployment Insurance in New Brunswick and Maine, 1940–1991*, NBER Working Paper No. 11932, National Bureau of Economic Research.
- McGuinty, Dalton (2009), *Speech given at the Canadian Association of New York, New York, May 20, 2009*, <<http://www.news.ontario.ca/opo/en/2009/05/canadian-association-of-new-york.html>>.
- National Bureau of Economic Research [NBER] (s.d.), *Business Cycle Expansions and Contractions*, NBER, <<http://www.nber.org/cycles.html>>, en date du 8 avril 2010.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada [RHDCC] (2004), *Histoire de l'assurance-emploi (AE)*, RHDCC.
- Statistique Canada (2008), *Guide des comptes des revenus et dépenses : La production et l'activité économique agrégée*, Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/2008001/themes/ch02/5213337-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2009a), *Produit intérieur brut par industrie : Glossaire*, Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/gloss/gdpind-pibind-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2009b), *Revue chronologique de la population active 2009*, CD-ROM, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2010a), « Comptes économiques canadiens », *Le Quotidien* (1 mars), <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100301/dq100301a-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010b), « Produit intérieur brut par industrie », *Le Quotidien* (31 mars), <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100331/dq100331a-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010c), *Comptes nationaux des revenus et dépenses : Tableaux de données*, Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-019-x/2009004/tab-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010d), *Tableau CANSIM 379-0014 – Indices de la production industrielle, selon l'industrie, mensuel (indice, 1961=100)*, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2010e), *Tableau CANSIM 379-0012 – Produit intérieur réel, selon l'industrie d'origine, trimestriel (indice, 1961=100)*, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2010f), Demande spéciale de données, reçues les 18 et 19 février 2010 de Fanita Tjong, gestionnaire de comptes, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2010g), « Dernier communiqué de l'Enquête sur la population active », *Le Quotidien* (9 avril), <<http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/labour-travail/lfs-epa/lfs-epa-fra.htm>>. ■

Le plan de relance n'a pas fonctionné

Les dépenses de relance du gouvernement n'ont eu pratiquement aucun effet sur la reprise économique au Canada

NIELS VELDHIJS ET CHARLES LAMMAM

Nous avons présenté un plan ambitieux : le Plan d'action économique du Canada [...] Ce plan fonctionne [...] Notre performance le prouve », déclarait fièrement le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, dans son discours du budget de mars dernier (Canada, Ministère des Finances, 2010a, p. 4-6). Les commentaires de M. Flaherty font peut-être de beaux discours politiques, mais les plus récentes données de Statistique Canada tracent un portrait très différent. Elles montrent que le plan de relance du gouvernement a eu un effet négligeable sur la reprise économique au

Canada pendant la deuxième moitié de 2009. En d'autres mots, le plan de relance n'a pas fonctionné.

Néanmoins, les perspectives économiques du Canada se sont grandement améliorées depuis l'année dernière. Les marchés boursiers continuent de rebondir (Abma, 2010), les mises en chantier sont en augmentation (Statistique Canada, 2010a), le taux de chômage se dirige tranquillement à la baisse (Statistique Canada, 2010b), les ventes manufacturières dépassent les attentes (Statistique Canada, 2010c), la croissance de la productivité du travail bat des records historiques récents

(Statistique Canada, 2010d) et la Banque du Canada, tout comme de grandes banques du secteur privé, prévoit une croissance économique positive en 2010 (Banque du Canada, 2010; Services économiques TD, 2010; Recherche économique RBC, 2010).

Toutefois, le signe le plus encourageant de la reprise économique se trouve dans de nouvelles données de Statistique Canada, qui montrent que l'économie canadienne a commencé à s'améliorer à partir du milieu de 2009 (Statistique Canada, 2010e). Plus précisément, le produit intérieur brut (PIB)¹ a augmenté de



0,2 % pendant le troisième trimestre de 2009 et de 1,2 % pendant le quatrième trimestre, après trois trimestres consécutifs de déclin : -0,9 % pendant le quatrième trimestre de 2008, -1,8 % pendant le premier trimestre de 2009 et -0,9 % pendant le deuxième trimestre de 2009.

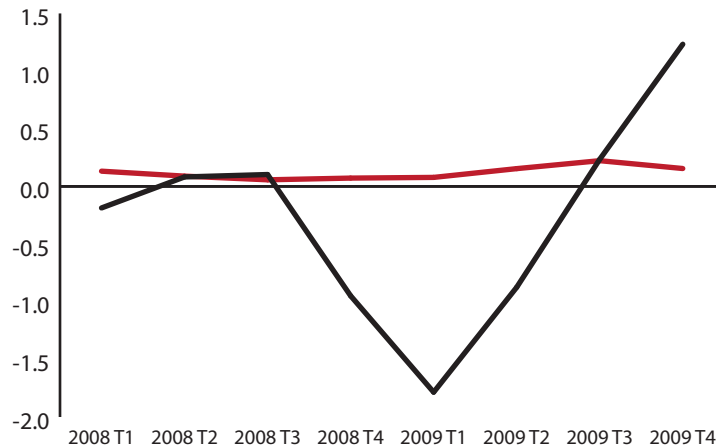
Le gouvernement fédéral s'appuie sur la transition d'un PIB en déclin pendant le deuxième trimestre de 2009 vers un PIB en croissance pendant les troisième et quatrième trimestres comme preuve que son Plan d'action économique a fonctionné.

Cependant, quelle partie de ce tournant peut être réellement attribuée aux dépenses de relance du gouvernement?

Pour mesurer si le plan de relance du gouvernement a eu un impact sur la reprise économique de 2009, nous avons examiné des données de Statistique Canada à propos de la contribution des dépenses de consommation (courantes) et d'investissement (c.-à-d., pour les infrastructures) des administrations publiques ainsi que de l'activité du secteur privé dans l'amélioration de la croissance économique à deux moments clés².

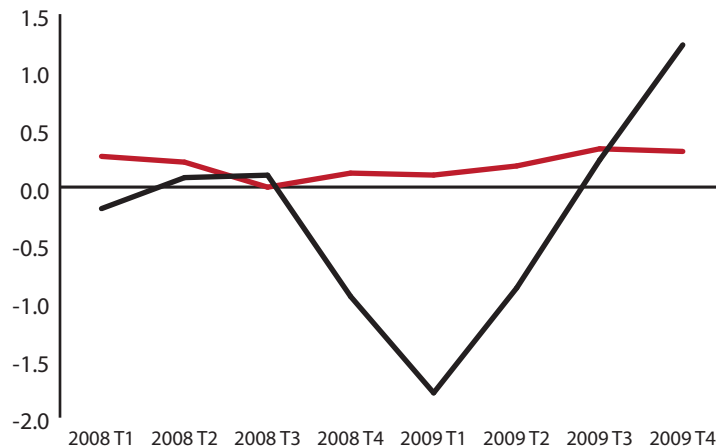
Du deuxième au troisième trimestre de 2009, la croissance du PIB s'est améliorée de 1,1 point de pourcentage (de -0,9 % à 0,2 %). De cette amélioration de 1,1 point de pourcentage à la croissance du PIB, la contribution des dépenses de consommation et d'investissement des administrations publiques s'est établie à seulement 0,1 point de pourcentage chacune. Les investissements du secteur privé ont apporté une contribution de 0,8 point de pourcentage et ont été le moteur de la croissance économique du deuxième au troisième trimestre de 2009.

Figure 1 : Croissance du PIB et contribution des dépenses d'investissement des administrations publiques



Source: Statistique Canada, 2010e.

Figure 2 : Croissance du PIB et contribution des dépenses de consommation des administrations publiques



Source: Statistique Canada, 2010e.

Malgré les tentatives du gouvernement visant à stimuler la rénovation dans le secteur résidentiel grâce au très publicisé crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, les données de Statistique Canada montrent que les investissements résidentiels n'ont pas contribué au changement

dans la croissance du PIB du deuxième au troisième trimestre de 2009.

De même, la mesure fiscale temporaire du gouvernement fédéral destinée à encourager les entreprises à renouveler leur matériel informatique n'a pas contribué de façon notable aux investissements

du secteur privé qui ont propulsé la reprise économique pendant cette période.

Un autre objectif du plan de relance fédéral consistait à stimuler les dépenses de consommation du secteur privé. Bien que la hausse de ces dépenses a effectivement contribué à l'amélioration de la croissance économique du deuxième au troisième trimestre de 2009, cette contribution fut mince.

Au mérite du gouvernement fédéral, soulignons que la réduction de 4,5 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers comprise dans son plan de relance a sûrement eu un impact sur les dépenses de consommation, compte tenu de la nature permanente de cet allègement fiscal. Les recherches universitaires laissent entendre qu'un allègement fiscal général contribue bien plus à l'amélioration de la croissance économique qu'une hausse des dépenses gouvernementales (voir, par exemple, Alesina et Ardagna, 2009). Malheureusement, moins de 10 % du plan de relance fédéral a été dédié à un allègement fiscal permanent (Canada, Ministère des Finances, 2010; calculs des auteurs).

Du troisième au quatrième trimestre de 2009, la croissance du PIB a augmenté de 1,0 point de pourcentage (de 0,2 % à 1,2 % de croissance). À cette étape, la contribution des dépenses de consommation et d'investissement des administrations publiques fut nulle. La hausse des exportations nettes fut la seule responsable de l'amélioration de la croissance économique pendant cette période³.

Le meilleur indicateur du faible impact du plan de relance du gouvernement fédéral est que tant avant que pendant la récession, de même que bien après la reprise de 2009, la

contribution des dépenses gouvernementales à la croissance du PIB a été nettement constante (Figures 1 et 2). En d'autres mots, que l'économie soit en déclin, en stagnation ou en croissance, la contribution des dépenses de consommation et d'investissement des administrations publiques à la croissance économique a eu peu d'effet sur les variations dans la croissance du PIB.

Cette observation contredit bien sûr l'affirmation du gouvernement selon laquelle les mesures liées aux infrastructures du Plan d'action économique « [...] ont contribué à la reprise économique au Canada » (Canada, Ministère des Finances, 2010b, p. 310). Comme le montre la Figure 1, la contribution des dépenses d'investissement des administrations publiques à la croissance du PIB fut sensiblement constante du début de 2008 à la fin de 2009.

Ce résultat n'est pas surprenant, étant donné que plus de 40 % du plan de relance du gouvernement fédéral avait été réservé pour des initiatives liées aux infrastructures (Canada, 2009, p. 241) qui prennent du temps à planifier et à mettre en œuvre.

Notre crainte pour l'avenir est que les dépenses en infrastructures auront lieu au moment où l'économie commencera naturellement à croître à nouveau, ce qui signifie que le gouvernement entrera en concurrence avec le secteur privé pour obtenir des ressources. Cette situation mènera à une hausse des coûts et à une réduction des projets du secteur privé (Veldhuis, 2009).

Malgré les prétentions du gouvernement fédéral, son plan de relance n'a pas fonctionné. Toutes ces dépenses n'ont servi à rien et forceront les Canadiens à assumer une dette encore plus lourde pendant de nombreuses années.

Notes

1 Le produit intérieur brut (PIB) est simplement la valeur de tous les biens et services produits au pays pendant une période donnée.

2 Pour une analyse plus détaillée, veuillez consulter l'étude sur laquelle cet article est fondé (Karabegović *et al.*, 2010).

3 La hausse des exportations nettes pendant cette période a découlé en premier lieu d'un ralentissement de la croissance des importations. Ce ralentissement a eu comme conséquence de faire augmenter les exportations nettes (c.-à-d., les exportations totales moins les importations totales).

Références

- Abma, Derek (24 mars 2010), « TSX Surges as Economy Improves », *Financial Post*, <<http://www.financialpost.com/story.html?id=2718799>>.
- Alberto Alesina et Silvia Ardagna (2009), *Large Changes in Fiscal Policy: Taxes versus Spending*, NBER Working Paper No. 15438, National Bureau of Economic Research.
- Banque du Canada (2010), *Rapport sur la politique monétaire (Janvier 2010)*, Banque du Canada, <<http://www.banqueducanada.ca/fr/rpm/pdf/2010/rpm210110.pdf>>.
- Canada (2009), *Le Plan d'action économique du Canada : Deuxième rapport aux Canadiens (Juin 2009)*. <<http://www.fin.gc.ca/pub/report-rapport/2009-2/pdf/capplan-fra.pdf>>.
- Canada, Ministère des Finances (2010a), *Le discours du budget de 2010 : Tracer la voie de la croissance et de l'emploi*, Gouvernement du Canada, <<http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/discours-fra.pdf>>.

- Canada, Ministère des Finances (2010b), *Le budget de 2010 : Tracer la voie de la croissance et de l'emploi*, Gouvernement du Canada, <<http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>>.
- Karabegović, Amela, Charles Lammam et Niels Veldhuis (2010), *Did Government Stimulus Fuel Economic Growth in Canada? An Analysis of Statistics Canada Data*, Fraser Alert, Institut Fraser.
- Recherche économique RBC (2010), *Prévisions économiques – Canada (5 février 2010)*, Banque Royale du Canada, <http://www.rbc.com/economie/quicklink/pdf/econ_can_f.pdf>, en date du 24 février 2010.
- Services économiques TD (2010), *Long-Term Economic Forecast (February 17, 2010)*, Groupe Financier Banque TD, <http://www.td.com/economics/qef/long_term_feb10.pdf>, en date du 24 février 2010.
- Statistique Canada (2010a), « Investissements dans la construction de logements neufs », *Le Quotidien* (22 mars), Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100322/dq100322a-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010b), « Enquête sur la population active », *Le Quotidien* (12 mars), Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100312/dq100312a-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010c), « Enquête mensuelle sur les industries manufacturières », *Le Quotidien* (16 mars), Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100316/dq100316a-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010d), « Productivité du travail, rémunération horaire et coût unitaire de main-d'œuvre », *Le Quotidien* (16 mars), Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100316/dq100316b-fra.htm>>.
- Statistique Canada (2010e), *Comptes nationaux des revenus et dépenses : Tableaux de données (Quatrième trimestre de 2009)*, Statistique Canada, <<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-019-x/13-019-x2009004-fra.htm>>.
- Veldhuis, Niels (2009), « What Is Fiscal Policy? Is Government Spending a Source of Stability or Instability? » dans Hassan Bougrine et Mario Seccareccia (dir.), *Introducing Macroeconomic Analysis: Issues, Questions, and Competing Views*, Éditions Emond Montgomery, p. 151–164. ■

Vous aimez ce que vous lisez? *Soutenez-nous!*

Saviez-vous que l'Institut Fraser ne reçoit **AUCUN** financement public ?

Saviez-vous que toutes nos recherches sont disponibles **GRATUITEMENT** ?

Malgré son rôle capital dans le maintien d'une société libre et prospère, la philanthropie est trop souvent négligée.

Le gouvernement n'est pas la réponse à tous les maux qui nous affligent. Les individus dotés d'une conscience civique et les organisations de charité permettent de rendre notre monde meilleur. Parmi ces organisations, certaines accomplissent leur mission en aidant ceux qui sont dans le besoin.

L'Institut Fraser contribue à l'amélioration de la société en mesurant les effets des politiques publiques sur le bien-être économique et social des citoyens. Les bienfaits de notre travail sont parfois intangibles

mais demeurent tout aussi importants. Nos études ont forcé le débat sur un grand nombre de sujets dont la dette et le déficit, l'éducation, le système de santé, et le niveau des taxes et de l'impôt pour ne nommer que ceux-là.

Le soutien que nous recevons est entièrement volontaire et nous ne pourrions poursuivre notre travail sans cet appui.

S'il vous plait, soutenez-nous et vous pourrez avoir la satisfaction d'avoir fait une contribution significative à l'amélioration de notre société. Merci!

Pour plus d'information :

INSTITUT FRASER

1470 rue Peel, bureau 316
Montréal (Québec), H3A 1T1
T : 514-281-9550

